



Service des poursuites
pénales du Canada

Public Prosecution
Service of Canada

2 0 1 1

RAPPORT ANNUEL

2 0 1 2

SERVICE DES POURSUITES
PÉNALES DU CANADA

Canada



Si vous voulez en savoir plus sur le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC), nous vous invitons à consulter ces documents, disponibles sur notre site Web à l'adresse **www.sppc-ppsc.gc.ca** :

- *La Loi sur le directeur des poursuites pénales*
- *Le Guide du Service fédéral des poursuites*

Service des poursuites pénales du Canada – Rapport annuel 2011–2012

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le procureur général du Canada, 2012.
Photographies prises par Daniel Brien

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SPPC à l'adresse suivante : **www.sppc-ppsc.gc.ca**

No. de catalogue : J75-2012F-PDF

No. de ISSN : 1926-3805



Service des poursuites pénales du Canada Public Prosecution
Service of Canada

Bureau du directeur Office of the Director
Ottawa, Canada
K1A 0H8

29 JUIN 2012

L'honorable Robert Nicholson, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le procureur général,

En application du paragraphe 16(1) de la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2011–2012 du Service des poursuites pénales du Canada. Ce rapport vise la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le procureur général, l'expression de ma haute considération.

Le directeur de poursuites pénales,

Brian Saunders

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES	1
1 LE SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA – UN APERÇU	3
Mandat	3
Mission et valeurs	4
Attributions et directives	4
Rôles et responsabilités	4
Rôle du poursuivant	5
L'organisation	5
Structure organisationnelle	6
Partenaires	7
Ministère de la Justice du Canada	7
Organismes d'enquête	7
Provinces et Territoires	7
2 BILAN ANNUEL	9
Poursuites en matière de drogues	11
Sécurité nationale	11
Antiterrorisme	11
Crimes de guerre et crimes contre l'humanité	12
Protection de l'information	12
Poursuites dans le Nord canadien	12
Poursuites en matière réglementaire et économique	13
Infractions en matière de faillite	13
Infractions au <i>Code canadien du travail</i>	13
Infractions relatives au recensement	13
Infractions en matière de citoyenneté et d'immigration	14
Droit de la concurrence	14
Corruption d'agents publics étrangers	14
Infractions dans le domaine de l'environnement et des pêches	14
Équipes intégrées – Police des marchés financiers	15
Infractions en matière d'impôt	16
Programmes	16
Mandataires	16
Coordonnateurs des témoins de la Couronne	17
Recouvrement des amendes	17
Comités des affaires juridiques	18
Comité national des litiges et affaires devant la Cour suprême du Canada	18
Comité national des politiques de poursuite	18
Comité consultatif des causes importantes	18
Prix nationaux du SPPC	19
Prix d'excellence	19
Prix du leadership	19
Prix de réalisation collective	19

Formation	19
École des poursuivants	19
Langues officielles	21
Rayonnement	21
Activités parrainées par les Nations Unies	22
Rencontres avec des délégations étrangères	23
Comité FPT des Chefs des poursuites pénales	23
Association internationale des procureurs et poursuivants	23
Services internes	24
Services de l'administration	24
Communications	24
Avocat ministériel	24
Finances et acquisitions	24
Ressources humaines	25
Gestion de l'information et de la technologie	25
Vérification interne	26
Relations ministérielles et externes	26
Planification stratégique et gestion du rendement	26
3 PROFILS RÉGIONAUX	29
Aperçu	29
Alberta	31
Atlantique	31
Colombie-Britannique	32
Manitoba	32
Capitale nationale	33
Territoires du Nord-Ouest	33
Nunavut	34
Ontario	35
Québec	36
Saskatchewan	36
Yukon	37
4 PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES	39
Engagement et perfectionnement des employés	39
Sûreté et sécurité des employés	41
Mesure du rendement organisationnel	41
5 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	43
Budget de fonctionnement	44
Dépenses réelles	45
Dépenses par activité de programme	45
6 PERSONNES-RESSOURCES	47



MESSAGE DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES

C'est avec plaisir que je présente le *Rapport annuel 2011-2012* du Service des poursuites pénales du Canada (SPPC).

Le SPPC est un organisme poursuivant indépendant qui a pour mandat de mener des poursuites relatives à des affaires relevant du droit fédéral et de fournir des avis juridiques de haute qualité aux organismes d'enquête.

Au cours de la dernière année, les procureurs du SPPC ont collaboré à des affaires importantes, hautement médiatisées, dans des domaines tels que le trafic de stupéfiants, le terrorisme, et les poursuites en matière réglementaire. Bon nombre de ces affaires sont décrites dans le présent rapport qui présente un aperçu des travaux du SPPC tout au long de 2011-2012.

Le SPPC continue de traiter un nombre important de dossiers très complexes. Ces dossiers, qui exigent des procureurs qu'ils leur consacrent beaucoup de temps et d'efforts, prennent souvent plus de temps à résoudre que les dossiers simples.

L'excellence de la pratique juridique du SPPC devient notoire, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Divers services de poursuite et organisations policières

ont continué de faire appel à notre expertise et à nos conseils tout au long de l'année qui vient de s'écouler.

Le Conseil exécutif du SPPC a révisé nos priorités organisationnelles pour 2012-2013, afin d'illustrer la nature opérationnelle du mandat du SPPC :

- engagement et perfectionnement professionnel de nos employés;
- protection de nos renseignements, de nos biens et de nos employés;
- affectation des ressources et mesure du rendement; et
- consolidation des relations du SPPC avec les organismes d'enquête.

Au nom de l'organisation et de la population du Canada, je tiens à remercier tous les employés du SPPC pour leurs efforts constants. Ils incarnent les valeurs fondamentales de respect, d'intégrité, d'excellence et de leadership véhiculées par l'organisation.



Brian Saunders
Directeur des poursuites pénales



LE SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA UN APERÇU

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) est un organisme poursuivant indépendant et responsable dont l'objectif principal est de mener des poursuites relevant de la compétence fédérale, sans influence indue.

MANDAT

La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* énonce le mandat du SPPC. Aux termes de la Loi, le directeur des poursuites pénales (DPP) exerce les attributions suivantes :

- engager et mener les poursuites fédérales;
- intervenir dans toute procédure soulevant des questions d'intérêt public qui pourraient avoir une incidence sur la conduite de poursuites ou d'enquêtes connexes;
- donner des lignes directrices aux procureurs fédéraux;
- conseiller les organismes chargés de l'application de la loi et les organismes d'enquête, de façon générale, à l'égard des poursuites ou à l'égard d'enquêtes pouvant mener à des poursuites;

- communiquer avec les médias et le public relativement à toutes questions liées à l'engagement ou à la conduite des poursuites;
- exercer les pouvoirs du procureur général du Canada relatifs aux poursuites privées; et
- exercer toutes autres attributions que lui assigne le procureur général du Canada, compatibles avec la charge de directeur des poursuites pénales.

La *Loi sur le directeur des poursuites pénales* confère également au DPP le pouvoir :

- d'engager et de mener les poursuites relatives à toute infraction à la *Loi électorale du Canada*; et
- sous l'autorité du procureur général du Canada, d'exercer les attributions conférées à ce dernier par la *Loi sur l'extradition* et la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

En plus d'être le sous-procureur général du Canada, le DPP a également le rang et le statut d'administrateur général de ministère et, à ce titre, est responsable de la gestion du SPPC comme organisation gouvernementale distincte.

Sauf en ce qui a trait à la *Loi électorale du Canada*, le procureur général du Canada peut donner au DPP des directives au sujet d'une poursuite ou prendre en charge une poursuite, mais ces directives doivent être données par écrit et publiées dans la *Gazette du Canada*. Le DPP, quant à lui, doit informer le procureur général de toute poursuite ou de toute intervention qu'il se propose de faire soulevant d'importantes questions d'intérêt général. De même, le procureur général peut confier des responsabilités supplémentaires au DPP, pourvu que l'attribution soit faite par écrit et publiée dans la *Gazette du Canada*.

Le DPP ne relève pas du procureur général pour ce qui est des poursuites intentées en vertu de la *Loi électorale du Canada*; ces questions ne sont donc pas incluses dans le présent rapport.

MISSION ET VALEURS

L'énoncé de mission et de valeurs du SPPC pose les principes fondamentaux essentiels qui guident l'organisation.

MISSION

La mission du SPPC est de servir le public :

- en menant des poursuites avec diligence et de manière équitable, impartiale et objective;
- en cherchant à protéger les droits des individus et à faire valoir la règle de droit; et
- en œuvrant au sein du système de justice pénale afin de faire du Canada une société juste et sécuritaire.

VALEURS

Dans l'exercice de son mandat, le SPPC s'inspire de valeurs clés :

- *Le respect* marque les rapports entre collègues et ceux avec le public.
- *L'intégrité* appelle le personnel à faire preuve de normes éthiques et professionnelles supérieures.
- *L'excellence* inspire le personnel dans tous les aspects de leur travail.
- *Le leadership* définit les efforts de l'organisation à améliorer les services de poursuites dans l'ensemble du Canada.

ATTRIBUTIONS ET DIRECTIVES

En 2011–2012, le procureur général du Canada n'a assigné au DPP aucune attribution, il ne lui a donné aucune directive, et il n'a pris en charge aucune poursuite.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le SPPC intente les poursuites relatives aux infractions portées à la suite d'une enquête par un organisme d'application de la loi en rapport avec une contravention à une loi fédérale. Le SPPC n'est pas un organisme d'enquête et il ne mène pas d'enquêtes. La distinction entre les organismes chargés de l'application de la loi et la fonction de poursuite est un principe bien établi dans le système canadien de justice pénale. Toutefois, une coopération bilatérale entre enquêteurs et poursuivants est essentielle, plus particulièrement dans le contexte des cas lourds et complexes. Le SPPC offre donc souvent, à l'étape de l'enquête, des conseils juridiques et une aide aux agents d'application de la loi.

Dans tous les territoires et toutes les provinces, sauf au Québec et au Nouveau-Brunswick, le SPPC se charge de toutes les poursuites en matière de drogues prévues à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, peu importe le corps policier ayant mené l'enquête. Au Québec et au Nouveau-Brunswick, le SPPC ne se charge que des poursuites en matière de drogues résultant d'enquêtes menées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Dans l'ensemble des provinces et territoires, le SPPC intente les poursuites relatives aux infractions aux termes de lois fédérales, notamment la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur les douanes*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur la marine marchande du Canada* et la *Loi sur la concurrence*; ou à une tentative ou un complot en vue d'y contrevenir. En tout, plus de 250 lois fédérales prévoient des infractions pour lesquelles le SPPC a la compétence nécessaire pour mener une poursuite, toutefois, le SPPC n'offre régulièrement des services de poursuites qu'en vertu d'une soixantaine de ces lois.

Le SPPC est responsable des poursuites pour toutes infractions au *Code criminel* dans les territoires. Dans les provinces, le SPPC a compétence pour instituer des poursuites relativement à un certain nombre d'infractions prévues au *Code criminel*, y compris les infractions liées au terrorisme, aux organisations criminelles, au

blanchiment d'argent, aux produits de la criminalité et à la fraude. En vertu d'ententes avec les provinces, le SPPC peut également se charger des poursuites pour des infractions prévues au *Code criminel*, qui relèveraient autrement de la compétence des provinces, lorsque l'accusé fait aussi l'objet d'accusations relevant de la compétence fédérale.

RÔLE DU POURSUIVANT

Les poursuivants jouent un rôle clé dans l'appareil de justice pénale canadien. Ce rôle, de nature quasi judiciaire, a été décrit par la Cour suprême du Canada comme une responsabilité du « ministre de la Justice », qui oblige les procureurs à faire preuve d'objectivité, d'indépendance et de réserve. Les poursuivants doivent veiller à ce que des poursuites soient engagées dans tous les cas où il est justifié de le faire et menées avec compétence, diligence et équité. Ils doivent être intègres, au-dessus de tout soupçon et exercer le pouvoir discrétionnaire considérable qui leur est conféré de façon équitable, de

bonne foi et sans égard aux répercussions politiques de leurs décisions. Ils n'ont pas comme rôle d'obtenir une déclaration de culpabilité à tout prix, mais de présenter au tribunal tous les éléments de preuve existants, pertinents et admissibles qui permettront au tribunal d'établir la culpabilité ou l'innocence d'un accusé.

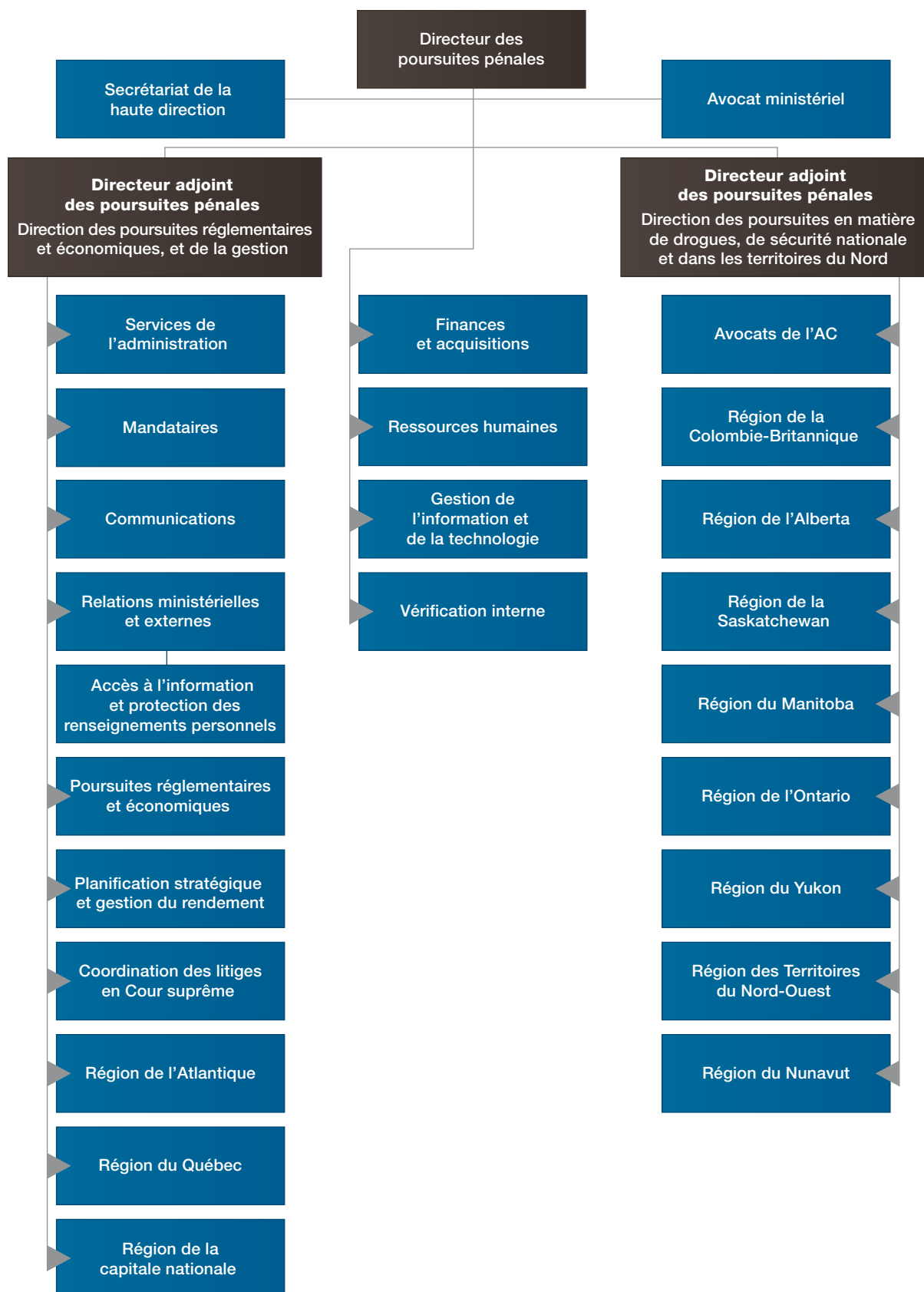
L'ORGANISATION

Au 31 mars 2012, le SPPC comptait 988 employés à la grandeur du Canada, et dont le groupe le plus important est constitué de procureurs. Outre les procureurs permanents, le SPPC a retenu les services d'environ 210 cabinets de pratique privée, ou 492 avocats, à titre de mandataires.

L'administration centrale du SPPC est située à Ottawa, mais l'organisation possède un réseau de bureaux locaux et régionaux répartis partout au Canada. Certains des procureurs permanents du SPPC travaillent dans les locaux du Bureau de la concurrence dans la région de la capitale nationale et d'autres avec des équipes intégrées d'application de la loi partout au pays.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



PARTENAIRES

Ministère de la Justice du Canada

Le SPPC entretient d'étroites relations avec le ministère de la Justice du Canada. Les procureurs du SPPC consultent les avocats du ministère de la Justice dans des domaines comme les droits de la personne, le droit constitutionnel, le droit autochtone et le droit public.

Le SPPC dépend du ministère de la Justice pour plusieurs services transactionnels administratifs offerts à l'interne. Dans les territoires du nord du Canada, le SPPC fournit ces services au ministère de la Justice. Des protocoles d'entente, régissant les services organisationnels et juridiques que le ministère de la Justice et le SPPC se prêtent mutuellement, ont été élaborés.

Organismes d'enquête

Le SPPC assure la prestation de conseils aux organismes chargés de l'application de la loi dans le cadre des enquêtes qu'ils mènent, afin que les enquêtes soient conduites de manière à permettre une poursuite sur le fond. La participation précoce et continue des procureurs lors d'enquêtes importantes ou au cours de la mise en œuvre de programmes nationaux d'application de la loi permet aux corps policiers et autres organismes d'enquête de profiter de conseils juridiques avant de déterminer la meilleure façon de faire respecter la loi.

Les avocats du SPPC fournissent des conseils sur des questions comme la divulgation de la preuve exigée par la loi et aident aux fins de l'obtention d'ordonnances de collecte d'éléments de preuve, notamment des

autorisations d'écoute électronique et des ordonnances de production d'éléments de preuve.

Provinces et Territoires

La compétence en matière de poursuites est partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Cette responsabilité partagée signifie que la coopération et la coordination sont essentielles afin d'assurer une application efficace de la loi. Le SPPC et les services de poursuites provinciaux ont conclu des ententes permanentes et des accords spéciaux qui permettent à ces derniers de poursuivre les infractions relevant de leur compétence, tout en s'occupant des accusations « mineures » qui normalement relèvent de la compétence de l'autre service de poursuite. Par exemple, le SPPC peut, avec le consentement et au nom du procureur général d'une province, instituer une poursuite pour une infraction prévue au *Code criminel* relevant de la compétence d'une province, lorsque l'infraction est associée à une accusation fédérale plus grave. De même, les services de poursuites provinciaux peuvent mener des poursuites relatives à des infractions fédérales lorsqu'elles sont en lien avec une infraction plus grave commise en contravention du *Code criminel*. La délégation ne vise que la conduite des poursuites. L'autorité déléguant la conduite de la poursuite conserve la haute main sur la poursuite et sur les décisions importantes concernant l'affaire.

Dans les territoires, toutes les poursuites en vertu du *Code criminel* sont menées par le SPPC. De même, le SPPC a conclu des ententes avec les territoires concernant la conduite de certaines poursuites territoriales.





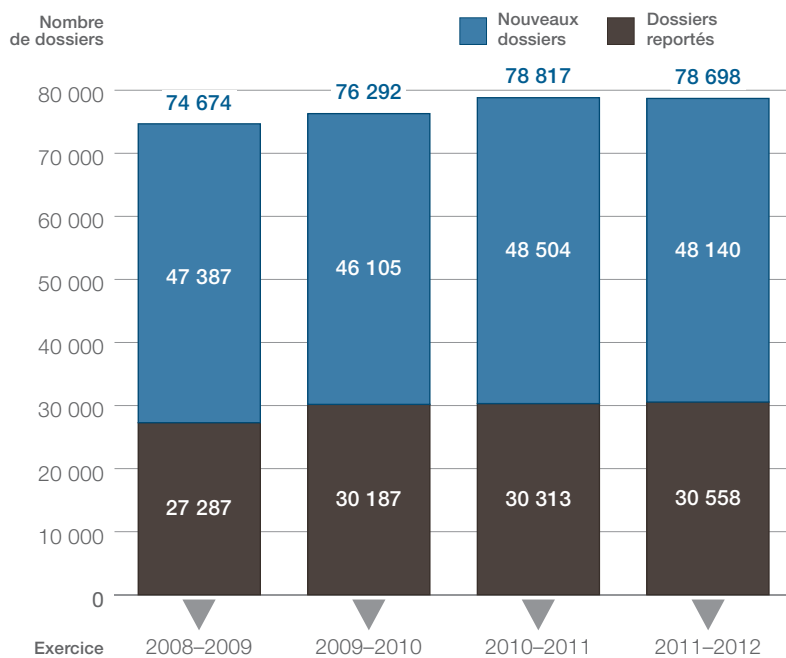
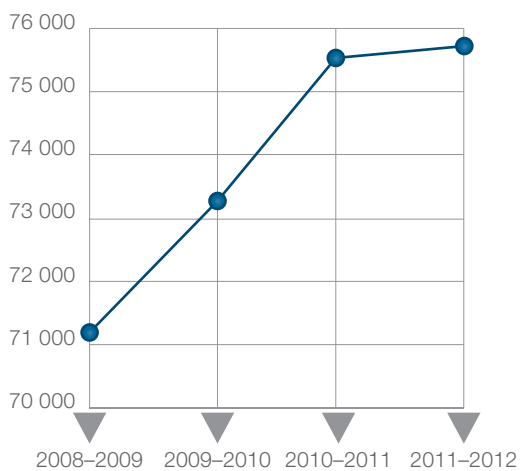
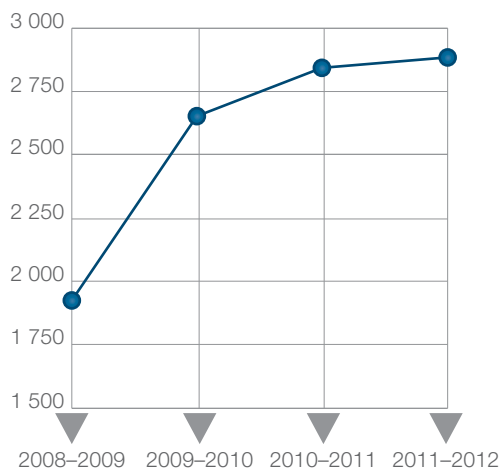
BILAN ANNUEL

Au cours de l'exercice 2011-2012, le SPPC s'est occupé de 78 698 dossiers. Ce chiffre englobe les 48 140 dossiers ouverts durant l'année, ainsi que les 30 558 dossiers reportés des exercices précédents. Un dossier comprend habituellement une dénonciation ou un acte d'accusation. Il peut inclure plus d'une accusation et plus d'un accusé, et des accusations en vertu de nombreuses lois. Ces chiffres englobent tous les dossiers dont se sont occupés les procureurs, les parajuristes ainsi que les mandataires du SPPC.

Les procureurs du SPPC mènent des poursuites relatives à des infractions dans quatre grands domaines :

- les infractions en matière de drogues partout au pays;
- les actes criminels qui menacent la sécurité nationale, comme le terrorisme et les crimes de guerre;
- toutes les infractions aux lois fédérales dans les trois territoires du Nord, y compris les infractions prévues au *Code criminel*; et
- les crimes économiques et les infractions aux lois de réglementation fédérales.

Nouveaux dossiers et dossiers reportés des quatre dernières années

Dossiers des quatre dernières années
dont la complexité est faible ou moyenneDossiers des quatre dernières années
dont la complexité est élevée ou très élevée

POURSUITES EN MATIÈRE DE DROGUES

Les poursuites en matière de drogue représentent un fort pourcentage de la charge de travail globale du SPPC. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 58 972 dossiers liés à des infractions prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*; 34 619 sont de nouveaux dossiers et 24 353 sont des dossiers reportés des exercices précédents. Ces affaires varient considérablement en termes de complexité; elles vont de simples affaires de possession de quelques grammes de marijuana, à des stratagèmes complexes d'importation de kilogrammes de cocaïne ou de fabrication de méthamphétamine aux fins d'exportation.

Les procureurs du SPPC sont souvent sollicités dès le début des enquêtes pour que les enquêteurs bénéficient rapidement de conseils sur les techniques qu'ils utilisent et pour qu'ils recueillent les éléments de preuve tels que le prévoient la *Charte canadienne des droits et des libertés* et le droit de la preuve.

Le nombre d'affaires visant les organisations criminelles a augmenté parce que les corps policiers concentrent leurs efforts sur les enquêtes relatives à de telles organisations. Le trafic de drogues est l'une des principales activités de la plupart des groupes du crime organisé.

Les poursuites en matière de drogues peuvent être longues et extrêmement complexes. Récemment, des poursuites, qui auparavant auraient pu être relativement simples, se sont prolongées en raison du cumul de requêtes présentées par les accusés contestant la légalité de l'enquête, la constitutionnalité du texte législatif ou de l'enquête, la divulgation, ou invoquant des allégations de provocation policière, d'abus de procédure ou de délais déraisonnables.

Les dossiers très complexes en matière de drogues accaparent une quantité importante des ressources du SPPC. Ces dossiers n'ont représenté que 2,24 % du volume de dossiers des procureurs en 2011–2012, mais jusqu'à 36,02 % du temps consacré aux litiges en matière de drogues.

Les infractions liées à la drogue sont généralement des actes criminels producteurs de recettes. À ce titre, elles continuent de représenter la majorité des infractions qui donnent lieu à la confiscation de produits de la criminalité et de biens utilisés pour la perpétration d'actes criminels

(« biens infractionnels »). En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 1 803 dossiers relatifs à des produits de la criminalité ou à des biens infractionnels (1 175 étaient des dossiers reportés des exercices précédents, et 628 étaient de nouveaux dossiers). Les produits ou biens en cause pouvaient être de l'argent utilisé pour acheter des drogues d'un agent d'infiltration ou des biens immobiliers achetés avec des produits de la criminalité ou utilisés pour fabriquer des drogues. Au cours de 2011–2012, il y a eu confiscation d'une valeur de 41,3 millions de dollars en produits de la criminalité et en biens infractionnels.

La criminalité liée à la toxicomanie présente des défis particuliers. Six tribunaux de traitement de la toxicomanie financés par le gouvernement fédéral sont établis à Vancouver, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto et Ottawa pour tenter de réduire les crimes commis à répétition pour subvenir à une dépendance. En outre, plusieurs tribunaux de traitement de la toxicomanie financés par la collectivité existent, tels ceux établis à Calgary, Kitchener et Durham. Ces tribunaux mettent l'accent sur le traitement supervisé du contrevenant. Des procureurs travaillent conjointement avec des juges, des avocats de la défense, des intervenants sociaux et autres intervenants afin de trouver des solutions responsables aux problèmes soulevés par la conduite des contrevenants acheminés vers ces tribunaux spécialisés. Des procureurs du SPPC sont actuellement affectés à tous les tribunaux de traitement de la toxicomanie financés par le gouvernement fédéral au Canada, à l'exception de celui de Regina dont les employés sont des procureurs du ministère du procureur général de la Saskatchewan. Un procureur du SPPC travaille en collaboration avec le procureur provincial au Tribunal de traitement de la toxicomanie de Calgary.

SÉCURITÉ NATIONALE

Antiterrorisme

Le SPPC a compétence concurrente avec les services de poursuites des provinces pour intenter des poursuites liées au terrorisme. À ce jour, le SPPC a conclu des procédures dans quatre dossiers de poursuites intentées en vertu des dispositions antiterroristes du *Code criminel* : *R. c. Namouh* au Québec, *R. c. Khawaja* en Ontario, des accusations découlant du Projet Osage, également en Ontario, et *R. c. Thambithurai* en Colombie-Britannique.

Des déclarations de culpabilité ont été prononcées dans les quatre affaires, et des appels sont en instance dans les affaires *R. c. Namouh*, *R. c. Khawaja*, et dans six des poursuites découlant du Projet Osage.

Au moment de publier le présent rapport, deux autres poursuites liées au terrorisme étaient en cours. En août 2010, des accusations ont été portées contre trois personnes à Ottawa dans le cadre du Projet Samossa. En mars 2011, des accusations ont été portées dans l'affaire *R. c. Hersi* à Brampton, en Ontario. En date du 31 mars 2012, aucune date de procès n'avait été fixée dans ces deux affaires.

Une affaire de contre-prolifération, *R. c. Yadegari*, a également fait l'objet d'une poursuite en Ontario. Mahmoud Yadegari a été déclaré coupable d'infractions à la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur les Nations Unies*, la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et au *Code criminel*.

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Le SPPC est chargé d'intenter des poursuites liées aux infractions prévues dans la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre*.

À la suite de la première poursuite intentée par le SPPC en vertu de cette loi, Désiré Munyaneza a été déclaré coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans le cadre d'événements survenus

au Rwanda en 1994. En 2009, M. Munyaneza a reçu une peine d'emprisonnement à perpétuité. Un appel a été interjeté, mais n'a pas encore été instruit.

Une seconde poursuite est en cours. L'affaire *R. c. Mungwarere* concerne un ressortissant rwandais qui résidait à Windsor (Ontario) en 2009, et qui a été accusé de génocide et de crimes contre l'humanité. En date du 31 mars 2012, le procès était en cours.

Protection de l'information

La poursuite contre Jeffrey Paul Delisle à l'égard d'une présumée contravention à la *Loi sur la protection de l'information* est en cours à Halifax, en Nouvelle-Écosse. En date du 31 mars 2012, aucune date de procès n'avait été fixée.

POURSUITES DANS LE NORD CANADIEN

Dans les trois territoires du Nord canadien, le SPPC mène des poursuites relativement à toutes les infractions au *Code criminel* et à celles prévues par d'autres lois fédérales. En 2011–2012, le SPPC a traité 9 236 dossiers dans les territoires, dont 8 480 pour des infractions au *Code criminel*; 7 610 étaient de nouvelles poursuites et 1 626 étaient des poursuites reportées des exercices précédents. Les poursuites dans le Nord comprenaient aussi 518 poursuites pour des infractions liées à la drogue, 219 poursuites pour des infractions en matière



réglementaire et 248 poursuites pour des infractions territoriales. Certaines poursuites mettaient en cause des infractions multiples. Des infractions au *Code criminel*, 28 étaient des cas d'homicide.

POURSUITES EN MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉCONOMIQUE

Le SPPC fournit des services de poursuite relativement aux lois dont l'objet est de protéger la santé, la sécurité, la sûreté économique et environnementale et le bien-être général.

Les poursuites en matière réglementaire et économique viennent au deuxième rang après celles liées aux drogues. De telles poursuites peuvent engendrer de fortes amendes et des pénalités, et peuvent entraîner des mesures correctives et préventives qui améliorent la santé publique et environnementale et la sécurité. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 9 348 dossiers d'infractions réglementaires et économiques, dont 4 248 étaient des dossiers reportés des exercices précédents. Des amendes et des suramendes représentant approximativement 10 millions de dollars ont été imposées par les tribunaux.

Les poursuites en matière réglementaire et économique sont habituellement complexes et accaparent beaucoup de ressources. En raison de la nature de ces affaires, des équipes spécialisées de procureurs ont été constituées dans la plupart des bureaux régionaux.

Infractions en matière de faillite

Le SPPC intente des poursuites liées aux infractions prévues dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi qu'aux infractions de fraude relatives à la procédure de faillite et d'insolvabilité, découvertes au cours de celle-ci. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 243 dossiers concernant des infractions prévues dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Par exemple, dans l'affaire *R. c. Elmore*, le surintendant des faillites a renvoyé une affaire à la GRC afin qu'elle réalise une enquête à l'égard de fautes découvertes par le syndic. M. Elmore, qui s'est dit conseiller financier, a reçu de l'argent de ses clients et amis, et leur a dit qu'il investissait cet argent dans des certificats de placement garanti de TD Canada Trust. Plutôt, sans qu'ils le sachent ou y consentent, il a utilisé cet argent pour acheter des actions risquées. Il a perdu 2,9 millions de dollars des fonds de ses investisseurs et n'était pas en mesure de les rembourser. Il a été déclaré coupable d'infractions

prévues dans la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et d'infractions connexes de fraude et de vol aux termes du *Code criminel*. Il a été condamné à purger une peine de six ans d'emprisonnement et à verser un dédommagement.

Infractions au *Code canadien du travail*

Le SPPC intente des poursuites à l'égard d'infractions au *Code canadien du travail* à la suite d'enquêtes menées par des agents de santé et sécurité de Ressources humaines et Développement des compétences Canada relativement à la protection des employés chargés du fonctionnement d'entreprises fédérales, lors de démarches ou d'affaires. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 135 dossiers de ce genre, dont 72 étaient des dossiers reportés des exercices précédents.

Un certain nombre de poursuites intentées par le SPPC en 2011–2012 portaient sur des décès au travail. Par exemple, en octobre 2009, un ingénieur est mort lors de l'explosion d'une chaudière dans une usine à Ottawa. Des accusations ont été portées contre Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La poursuite est en cours. En 2009, un dégivreur d'avion travaillant pour Servisair est mort en tombant de la nacelle d'une plateforme élévatrice. L'entreprise a été acquittée au procès. En 2010, un entrepreneur indépendant est mort dans une excavatrice tombée d'un wagon plat de chemin de fer près de Thunder Bay. Chemin de fer Canadien Pacifique a plaidé coupable sous le régime du *Code canadien du travail* d'avoir omis d'informer l'entrepreneur des dangers prévisibles en milieu de travail.

Infractions relatives au recensement

En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 227 dossiers portant sur des infractions relatives au recensement prévues dans la *Loi sur la statistique*. À la suite du Recensement de la population 2011, 16 accusations ont été portées contre des personnes en vertu de la *Loi sur la statistique* en raison de leur refus de répondre à des questions comprises dans le questionnaire du Recensement de la population. Le SPPC mène les poursuites à l'égard de ces accusations.

En 2010–2011, le SPPC a intenté une poursuite contre Sandra Finley en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la statistique* pour refus de répondre aux questions comprises dans le questionnaire détaillé du Recensement de la population 2006. M^{me} Finley a contesté la validité de l'article 31 au motif qu'il violait ses droits constitutionnels. La Cour provinciale de la Saskatchewan a rejeté

la contestation de M^{me} Finley et l'a déclaré coupable des infractions. M^{me} Finley a interjeté appel de sa condamnation et la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a confirmé la décision du tribunal inférieur. M^{me} Finley a interjeté appel à la Cour d'appel de la Saskatchewan. Cet appel est en instance.

Infractions en matière de citoyenneté et d'immigration

Le SPPC est responsable des poursuites liées aux activités frauduleuses des consultants en immigration. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 479 dossiers portant sur des accusations en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et de la *Loi sur la citoyenneté*, dont 185 étaient des dossiers reportés des exercices précédents.

Dans l'affaire *R. c. El-Akhal*, la GRC a porté environ 70 accusations contre Ahmad El-Akhal et Hussam Saïf en vertu de la LIPR, de la *Loi sur la citoyenneté* et du *Code criminel* pour avoir vendu des adresses de commodité en Ontario à des personnes habitant en Jordanie, qui ont ensuite demandé la citoyenneté canadienne ou un renouvellement de leur carte de résident permanent. M. El-Akhal et ses associés ont également produit de fausses déclarations de revenus pour ces gens, et ont réclamé des prestations fiscales pour enfants et des remboursements de la taxe sur les produits et services en leur nom. M. El-Akhal a plaidé coupable aux infractions prévues dans la LIPR et la *Loi sur la citoyenneté*, et aux infractions de fraude. Il a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement. Il s'est également vu confisquer, au profit de la Couronne, la somme de 160 000 \$, qui a été saisie à sa résidence à Montréal. M. Saïf a plaidé coupable aux accusations portées contre lui et a été condamné à une peine de cinq mois.

Droit de la concurrence

Le SPPC s'occupe des poursuites en vertu de la *Loi sur la concurrence* et de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, la *Loi sur l'étiquetage des textiles* et la *Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*. Le SPPC offre également des conseils juridiques à l'étape de l'enquête dans des dossiers du Bureau de la concurrence susceptibles de donner lieu à des poursuites. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 70 dossiers portant sur le droit de la concurrence.

En 2011–2012, les procédures suivantes étaient dignes de mention : une audience préliminaire de trois mois dans une affaire de truquage d'offres liée à des marchés

visant la prestation de services de technologie de l'information au gouvernement fédéral; et des plaidoyers de culpabilité et divers autres processus portant sur la fixation des prix dans les marchés de la vente au détail de l'essence dans la province de Québec.

Corruption d'agents publics étrangers

Le SPPC partage avec les provinces la responsabilité d'intenter des poursuites à l'égard des infractions prévues dans la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (LCAPE). Le SPPC fournit également des conseils préalables à l'inculpation aux deux unités de la GRC se consacrant à temps plein aux enquêtes sur les présumées infractions en vertu de la LCAPE.

La LCAPE a été adoptée en vue de mettre en œuvre la *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à laquelle le Canada a adhéré en 1997. La convention comporte un régime d'évaluation rigoureux et permanent pour les pays signataires. Le SPPC fait partie de l'équipe qui représente le Canada devant des tribunes internationales comme l'OCDE.

En 2011–2012, les procureurs du SPPC étaient responsables d'une poursuite relative à des allégations de pots-de-vin versés à des fonctionnaires indiens en vue de l'obtention d'un traitement favorable lors de l'attribution d'un contrat de fourniture de logiciels de protection à Air India. Le procès est en cours.

Infractions dans le domaine de l'environnement et des pêches

Le SPPC mène des poursuites relativement à des infractions dont l'objet est de protéger le bien-être du public, la faune et l'environnement et qui sont prévues dans des lois comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les parcs nationaux* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. En 2011–2012, le SPPC s'est occupé de 8 588 dossiers portant sur des infractions prévues dans la *Loi sur les pêches* (3 988 dossiers reportés des exercices précédents) et 157 dossiers liés à d'autres lois sur l'environnement (65 dossiers reportés des exercices précédents).

Dans certaines poursuites visant des Métis ou des membres des Premières nations, les accusés ont



présenté une défense fondée sur le droit des Métis ou des Autochtones de pêcher et sur une contestation de la réglementation des droits de pêche ancestraux de Pêches et Océans Canada.

En 2011, à Edmonton, Clark Builders a plaidé coupable à une accusation d'avoir immergé une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons aux termes du paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*, et a été condamné à payer une amende de 285 000 \$. L'accusation se rapporte au déversement de 8 à 12 millions de litres d'eau chlorée dans la rivière Saskatchewan Nord.

Dans *R. c. Daeninck et 3774156 MB Ltd.*, l'accusé et son entreprise, un fournisseur d'aquarium et d'équipement pour aquarium, ont été déclarés coupables par la Cour provinciale du Manitoba de neuf accusations de violations à la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les accusations étaient liées à l'importation de 9 600 kilogrammes de roches de corail de l'Indonésie. Un expert a déclaré que le fait de prendre le corail directement des récifs aurait des répercussions dévastatrices sur l'écosystème des récifs de corail. Les accusés n'ont pas encore été condamnés.

Dans l'affaire *R. c. Commission de transport Ontario Northland* (CTON), un déraillement de train près d'Englehart, en Ontario, a causé le dépôt de 200 tonnes d'acide sulfurique dans le ruisseau Miller, qui se jette dans la rivière Blanche. La CTON n'avait pas maintenu adéquatement la voie et n'avait pas pris de mesures d'atténuation, comme de baisser la limite de vitesse ou

d'augmenter la fréquence des inspections. La CTON a plaidé coupable et a été condamnée à payer une sanction pécuniaire de 60 000 \$ (soit une amende de 10 000 \$ et une contribution de 50 000 \$ au Fonds pour dommages à l'environnement pour l'habitat du poisson dans la région). La peine tenait également compte du fait que la CTON avait entrepris d'effectuer une vérification complète de ses activités portant sur l'état de la voie, la surveillance de la gestion et les ressources en capital consacrées à l'intégrité à long terme de la voie.

En décembre 2011, la ville de Ponoka, en Alberta, a plaidé coupable à une accusation aux termes de la *Loi sur les pêches* relativement au déversement des eaux usées municipales dans la rivière Battle. La Ville a été condamnée à payer 70 000 \$. De ce montant, 66 250 \$ devaient être versés au Fonds pour dommages à l'environnement et être utilisés en vue de la conservation et de la protection des pêches et de l'habitat du poisson dans la rivière Battle, ses affluents et bassins versants. La somme restante de 3 750 \$ représentait une amende aux termes de la *Loi sur les pêches*. La cour a également ordonné à la Ville de prendre un certain nombre d'initiatives d'éducation publique.

Équipes intégrées – Police des marchés financiers

Les avocats du SPPC assignés aux Équipes intégrées – Police des marchés financiers (ÉIPMF) œuvrent avec des agents de la GRC et d'autres enquêteurs, notamment des juricomptables, qui enquêtent sur des fraudes soupçonnées sur les marchés financiers. Les unités des

ÉIPMF sont situées à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Les avocats du SPPC donnent de la formation aux ÉIPMF, ils les informent, de façon continue, de l'évolution récente de certains domaines du droit, et leur offrent assistance et conseils juridiques tant avant inculpation que de nature générale. Les avocats peuvent aussi apporter du soutien ou prendre part aux poursuites relatives à des dossiers des ÉIPMF.

Le SPPC a compétence concurrente en matière de poursuite à l'égard d'accusations de fraude en vertu du *Code criminel*. Lorsqu'une accusation de fraude est déposée à la suite d'une enquête menée par une ÉIPMF, le procureur général de la province dans laquelle l'accusation est déposée a un droit de premier refus de mener la poursuite. Lorsque les provinces font valoir leur droit de premier refus et décident de ne pas assumer la responsabilité d'un dossier, le SPPC peut mener la poursuite.

Le deuxième procès dans l'affaire Norbourg, poursuite très médiatisée menée par le Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec avec l'appui du SPPC, s'est terminé en 2011–2012. Jean Cholette et Serge Beugré ont été déclarés coupables et condamnés à huit ans d'emprisonnement pour des fraudes commises après le 15 septembre 2004, et à six ans d'emprisonnement pour des fraudes commises avant le 15 septembre 2004. M. Cholette interjette appel de la peine et M. Beugré interjette appel du verdict et de la peine.

Infractions en matière d'impôt

Le SPPC intente des poursuites à l'égard des infractions prévues dans toutes les lois administrées par l'Agence du revenu du Canada (ARC), plus particulièrement la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les procureurs spécialisés du SPPC fournissent des conseils à l'étape de l'enquête, mènent des poursuites dans l'ensemble du Canada et donnent de la formation aux enquêteurs.

En 2011–2012, 518 poursuites ont été menées à terme. Des amendes représentant un total de trois millions de dollars ont été imposées par les tribunaux au cours de cette période.

Les affaires suivantes sont représentatives des poursuites en matière de fraude fiscale du SPPC.

Russell Porisky a été déclaré coupable, par la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de fraude fiscale et d'avoir conseillé à d'autres personnes de commettre une fraude. M. Porisky exerçait des activités sous le

nom de l'entreprise « Paradigm Education Group ». Il donnait des séminaires et vendait du matériel indiquant aux gens comment structurer leurs affaires en tant que « personne physique » afin d'être exempté d'impôt. M. Porisky a été condamné à 4,5 ans d'emprisonnement.

Jack Klundert a été déclaré coupable par la Cour suprême de l'Ontario de fraude fiscale puisqu'il n'a pas divulgué son revenu de 1993 à 1997, et qu'il n'a pas payé les impôts dus à l'égard d'environ 1,4 million de dollars gagnés pendant cette période. M. Klundert a fait valoir que ses actions visaient à protester contre ce qu'il considérait comme une action illégale du gouvernement. La Cour d'appel de l'Ontario a annulé la peine d'un an d'emprisonnement et l'a remplacée par une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis.

La Cour du Québec a condamné Jacques Gagné à une peine de 42 mois d'emprisonnement et à une amende de 600 000 \$ après qu'il ait été déclaré coupable de fraude fiscale d'un montant équivalent.

PROGRAMMES

Mandataires

Le SPPC a retenu les services d'avocats de pratique privée à titre de mandataires pour mener des poursuites dans les régions où il n'a pas de bureau régional et dans les cas où il est difficile ou non rentable de confier l'affaire à un procureur permanent. En 2011–2012, de l'ensemble des dossiers du SPPC, environ 41 232 dossiers ont été confiés à des mandataires. De ce nombre, environ 22 735 étaient de nouveaux dossiers et 18 497 ont été reportés d'exercices précédents.

Le Programme des mandataires (PM) gère les mandataires. Ce programme vise à assurer la prestation de services juridiques de qualité à un coût raisonnable. Chaque bureau régional du SPPC (à l'exception de ceux du Nord) est doté d'une équipe de supervision des mandataires dont le rôle est de veiller à la gestion au quotidien des mandataires et de les appuyer dans leur travail.

Dans son cadre de contrôle de gestion, le PM fait appel à des techniques modernes de vérification, telles que la gestion du risque, pour l'examen des dossiers attribués aux mandataires. Des critères de rendement ont été établis pour un certain nombre de profils de dossiers sous le régime de lois fédérales, notamment la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*,

LE TRAVAIL D'UNE COORDONNATRICE DES TÉMOINS DE LA COURONNE

Par Kadla Tagak

En tant que coordonnatrice des témoins de la Couronne, je joue de nombreux rôles : je fais de l'interprétation pour les procureurs; je prends des rendez-vous pour les victimes et je les aide à se préparer à passer devant la cour; j'aide les autres témoins à témoigner; je photocopie des déclarations, je lis des dossiers; je communique avec la GRC pour obtenir plus de renseignements; je rédige des notes; je dirige des victimes et des témoins vers d'autres fournisseurs de services tels les services sociaux; j'aide les gens à remplir la déclaration de la victime; je traduis ces déclarations pour la Couronne et la cour; je fais de nombreux appels téléphoniques et j'établis des relations de confiance. J'ai même gardé de jeunes enfants afin que des témoins et des victimes puissent témoigner.

La majeure partie de mon travail, et parfois la plus difficile, consiste à aider mes compatriotes inuits à mieux comprendre le système de justice. Pour ce faire, je dois instaurer la confiance entre la victime et le procureur chargé de l'interroger à la barre des témoins. Enfin, j'ai souvent à sensibiliser les avocats du Sud à la culture inuite en vue de les aider à mieux exécuter leurs fonctions.



la *Loi sur les pêches*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et d'autres.

En 2008-2009, le SPPC a établi un mécanisme de nominations à terme fixe de cinq ans pour les mandataires, remplaçant ainsi les nominations à durée indéterminée. Selon le nouveau régime, tout cabinet ou tout avocat souhaitant devenir mandataire peut poser sa candidature lorsqu'un concours s'ouvre. La sélection des mandataires est effectuée selon un processus concurrentiel.

La transition du SPPC vers des ententes à terme fixe se poursuit conformément au plan quinquennal. En 2011-2012, 42 ententes à terme fixe ont été conclues avec des mandataires existants et avec de nouveaux avocats et cabinets de pratique privée. Au 31 mars 2012, le SPPC avait retenu les services de 492 mandataires provenant de 210 cabinets d'avocats.

Coordonnateurs des témoins de la Couronne

Les coordonnateurs des témoins de la Couronne (CTC), qui sont établis dans les bureaux régionaux du SPPC au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, offrent un soutien judiciaire aux victimes et aux témoins dans les trois territoires. Présentement, onze CTC travaillent avec environ 45 procureurs dans les cours résidentes et les cours de circuit. Le calendrier des cours de circuit les oblige à se rendre dans de nombreuses petites communautés éloignées, dont bon

nombre ne sont accessibles que par voie aérienne. Les CTC repèrent et rencontrent les victimes et les témoins afin de les aider à se préparer aux audiences. La présentation appropriée des éléments de preuve aux tribunaux dépend souvent de l'appui et de l'aide d'un CTC.

La formation annuelle des CTC a eu lieu à Ottawa en janvier 2012. Cette année, la formation de deux jours était axée sur l'élaboration d'une stratégie de collecte de données utiles et pertinentes dans le cadre du programme des CTC. De plus, un atelier a été donné sur la violence conjugale et sur le cycle de la violence et les traumatismes communautaires.

Recouvrement des amendes

Le SPPC est chargé de l'administration du Programme national de recouvrement des amendes, tâche qui lui a été confiée par le procureur général du Canada en 2007. Le Programme voit à la perception des amendes en souffrance imposées par une cour en application de lois fédérales, par l'intermédiaire de huit unités de recouvrement installées dans les bureaux régionaux du SPPC.

Le recouvrement des amendes en souffrance se fait au moyen de divers types d'interventions : lettre initiale de mise en demeure, appels téléphoniques, compensation à même les remboursements de l'impôt sur le revenu et de crédits de TPS/TVH, négociations de paiement, saisie de biens, enregistrement d'un privilège sur les biens et saisie-arrêt du salaire.

En 2011–2012, le Programme a recouvré près de 7,3 millions de dollars en amendes impayées.

En juillet 2008, le SPPC a conclu une entente avec l'ARC en vue de permettre au SPPC de recouvrer les amendes en souffrance au moyen d'un prélèvement effectué sur les remboursements d'impôt ou crédits d'impôt. En 2011–2012, ce processus a permis de recouvrer 982 500 \$, une augmentation de presque 10 % par rapport à la somme de 896 000 \$ recueillie l'an dernier.

Plus de 7 300 amendes (sur un total de 20 874 amendes impayées), représentant près de 29 millions de dollars en souffrance, sont maintenant inscrites au programme de compensation de l'ARC, soit une augmentation de 22 % comparativement à l'année précédente.

En 2011–2012, 3 600 nouvelles amendes ont été ajoutées au système, ce qui a porté la somme totale des amendes impayées à près de 131 millions de dollars. Parmi ces amendes, 3 200 sont de moins de 5 000 \$. Depuis l'établissement du programme à la fin de 2002, il y a eu recouvrement de plus de 63 millions de dollars en amendes.

COMITÉS DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les comités nationaux des affaires juridiques du SPPC donnent des conseils et des orientations sur des questions de droit et de politique dans toutes les régions du Canada. Cette perspective nationale aide à garantir que les procureurs fédéraux appliquent le droit de façon homogène à la grandeur du pays et que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes jouissent d'un traitement équitable.

Comité national des litiges et affaires devant la Cour suprême du Canada

Le Comité national des litiges a pour rôle de conseiller le DPP sur des questions de droit dans le contexte de litiges, particulièrement devant la Cour suprême du Canada.

Cela implique la formulation de recommandations à l'intention du DPP à l'égard de l'approbation de demandes d'autorisation d'appels et de mémoires en Cour suprême; le dépôt d'interventions faites au nom du DPP devant les tribunaux canadiens; et, à l'occasion,

la prestation de conseils juridiques sur d'autres questions relatives à des litiges.

Le Comité s'est penché sur quatorze appels en 2011–2012, onze à la Cour suprême du Canada et trois devant un tribunal de juridiction inférieure.

Au cours de l'exercice, les procureurs du SPPC ont comparu devant la Cour suprême du Canada dans quatre dossiers : un appel, deux interventions et une audience de demande d'autorisation d'appel.

Comité national des politiques de poursuite

Le Comité national des politiques de poursuite sert d'organe consultatif et décisionnaire supérieur pour les questions qui touchent le SPPC à l'échelle nationale, autres que celles qui sont liées à une poursuite, une enquête, un appel ou une intervention en cours. Le Comité vise à promouvoir et à garantir l'uniformité et la qualité des avis juridiques; l'élaboration des politiques et des pratiques en matière de poursuites au SPPC; et à contribuer à la diffusion du savoir au sein du SPPC.

Le Comité examine les projets de directives applicables aux avis confidentiels destinés aux procureurs fédéraux de même que d'autres questions juridiques et formule des recommandations aux directeurs adjoints des poursuites pénales (DAPP) et au DPP. Il examine également des modifications au guide des politiques du SPPC et suit les nouvelles tendances des pratiques fédérales en matière de poursuites pénales. De plus, le Comité sert de tribune pour la résolution des divergences d'opinion sur des questions juridiques de manière à garantir l'uniformité des arguments avancés par les procureurs pour le compte du DPP.

En 2011–2012, le Comité a étudié 26 lignes directrices et directives relatives à la pratique. En outre, le Comité a examiné deux demandes de conseils en lien avec des poursuites particulières.

Comité consultatif des causes importantes

Le Comité consultatif des causes importantes se compose de procureurs principaux du SPPC rompus aux poursuites d'envergure de partout au Canada. Il examine les plans de poursuite de tous les mégadossiers et dossiers de complexité élevée soumis à son examen

par les procureurs fédéraux en chef, et fait des recommandations au DAPP responsable. Au cours de 2011-2012, le Comité a examiné huit plans de poursuite.

PRIX NATIONAUX DU SPPC

Le SPPC accorde une grande importance à la reconnaissance de l'excellence et du rendement exceptionnel de ses employés. C'est pourquoi l'organisation a créé des prix pour souligner le mérite aux niveaux national et local. Il y a trois prix nationaux :

- le **prix d'excellence**, qui récompense le rendement exceptionnel et le professionnalisme;
- le **prix de leadership**, qui récompense le leadership dans l'inspiration de l'excellence, du professionnalisme et du comportement éthique;
- le **prix de réalisation collective**, qui récompense le rendement exceptionnel et les contributions qui vont au-delà des attentes normales pour une équipe ou un groupe.

Les prix locaux sont le **prix du mérite** et le **prix de reconnaissance immédiate**. Les prix remis au niveau local permettent aux gestionnaires de récompenser les employés dont le rendement dépasse les attentes.

Voici les récipiendaires des prix nationaux du SPPC pour 2011 :

Prix d'excellence

Julie Riendeau — Bureau régional du Québec

Le prix d'excellence a été décerné à M^{me} Riendeau en reconnaissance du dévouement exceptionnel et du professionnalisme dont elle fait preuve lors des procédures dans l'affaire Norbourg, poursuite de longue durée en matière de fraude à Montréal.

Prix du leadership

Tom Andreopoulos — Bureau régional de l'Ontario

M. Andreopoulos a reçu le prix du leadership en reconnaissance du modèle innovateur qu'il a créé pour la présentation des dossiers électroniques de la Couronne touchant les enquêtes relatives aux drogues et aux organisations criminelles. Le modèle repose sur la participation rapide et constante des services de poursuite dans l'enquête et permet d'assurer que des stratégies de poursuite sont élaborées en temps opportun, dès l'arrestation et le dépôt des accusations.

Prix de réalisation collective

Équipe Colisée — Bureau régional du Québec

Andréane Côté, Marisa D'Aliesio, Alexandre Dalmau, Serge Delisle, Sabrina Delli Fraine, Claudine Dib, Lisa Di Giacomo, Carmen Gasse, Joanne Granger, Norma Pavoni, Annie Piché, Alain Pilotte, Yvan Poulin, Ninette Singoye et Mireille Villiard

Le prix de réalisation collective a été décerné à l'équipe du projet Colisée en reconnaissance de l'engagement et du dévouement dont ses membres ont fait preuve tout au long d'une longue poursuite contre des organisations criminelles, y compris la mafia, impliquant 115 accusés. Le prix souligne le rendement exceptionnel de l'équipe et sa contribution à promouvoir la confiance du public dans l'administration efficace de la justice pénale.

FORMATION

École des poursuivants

L'École des poursuivants du SPPC offre annuellement de la formation interne qui vise à promouvoir le perfectionnement des compétences professionnelles nécessaires aux poursuivants.

En 2011, l'École a offert trois formations distinctes, auxquelles ont participé 134 avocats.

En juillet, l'École a donné un cours de deux jours et demi sur la **plaidoirie écrite** ayant pour but d'aider les avocats à améliorer leurs techniques de rédaction. Le cours a été composé de présentations plénières, d'ateliers en petits groupes et de rencontres individuelles. Un formateur professionnel en rédaction, secondé par un avocat chevronné, a animé les ateliers en petits groupes.

En août, l'École a mené deux formations intensives d'une semaine : l'une destinée aux avocats débutants, l'autre destinée aux avocats principaux.

Le cours de **niveau 1 (Les poursuites – principes fondamentaux)** a offert aux avocats débutants, un perfectionnement professionnel enrichi grâce à une formation pratique et théorique et à l'établissement de relations de mentorat avec des collègues de partout au Canada. Les présentations portaient principalement sur certains aspects du droit pénal susceptibles d'intéresser particulièrement les procureurs du SPPC, tels le rôle du poursuivant, le privilège relatif aux indicateurs de police,



École des poursuivants, Plaidoirie écrite – Juillet 2011



École des poursuivants, Les poursuites – principes fondamentaux – Août 2011



École des poursuivants, Questions spécialisées s'adressant aux procureurs – Août 2011

les questions liées à la *Charte canadienne des droits et libertés*, la divulgation, la prévention d'erreurs judiciaires, les poursuites en matière réglementaire, le témoignage d'experts et les questions éthiques dans la pratique.

Le cours de **niveau 2 (Questions spécialisées s'adressant aux procureurs)** était axé sur l'écoute électronique et des cas complexes. Il avait pour objet d'améliorer la capacité des avocats d'expérience d'analyser les questions juridiques et opérationnelles complexes qui surviennent lors de poursuites fédérales.

LANGUES OFFICIELLES

Le Comité des langues officielles est responsable de promouvoir les langues officielles au SPPC. Le Comité a assuré le suivi de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* au sein du SPPC et veillé à ce que le SPPC respecte ses obligations. Il a également assuré le suivi des mesures décrites dans les rapports publiés par

le commissaire aux langues officielles, le Secrétariat du Conseil du Trésor ou le ministre du Patrimoine canadien.

Le Comité est composé du champion et du co-champion des langues officielles, de trois avocats de bureaux régionaux situés dans des régions bilingues et de deux représentants de la Direction générale des ressources humaines.

Le Comité a rédigé des lignes directrices sur les réunions bilingues, et réaliser des outils visuels conçus pour rappeler aux employés les principales dispositions de la *Loi sur les langues officielles*.

RAYONNEMENT

Tout au long de l'année, le SPPC a continué d'appuyer et de favoriser les relations avec les principaux intervenants nationaux et internationaux dans le domaine de la justice pénale.

En mai 2011, le SPPC a accueilli trois procureurs de l'Amérique latine qui prenaient part à un programme de stage et qui voulaient en savoir plus sur le système de justice pénale canadien. Les stagiaires ont passé trois semaines à observer des procureurs de la Couronne fédérale dans la région de la capitale nationale et au bureau régional du Québec.

En août 2011, le SPPC a pris part à une conférence à Ottawa sur les initiatives de justice pénale visant la mondialisation de la criminalité, qui était organisée par le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale. Les participants ont abordé diverses questions liées à la mondialisation de la criminalité, comme les tribunaux pénaux internationaux, la compétence extraterritoriale, la traite de personnes, la cybercriminalité et les poursuites. Le DPP a fait une présentation portant sur les défis relatifs à l'indépendance du poursuivant au 21^e siècle.

En septembre 2011, des représentants du SPPC ont participé au *Northern Border Law Enforcement Summit* [Sommet sur l'application de la loi le long de la frontière septentrionale : traduction libre] à Lake Placid, New York. Le Sommet a permis aux dirigeants d'organismes d'application de la loi et de services de poursuite des deux côtés de la frontière de se réunir dans le but de mieux comprendre les questions frontalières, de cerner tout problème ou obstacle, et de discuter des solutions proposées. Le directeur adjoint des poursuites pénales, George Dolhai, a parlé aux participants du rôle du procureur et des problèmes sur le plan des poursuites dans un contexte d'opérations policières intégrées et transfrontalières.

En mars 2012, des représentants du SPPC ont assisté à une réunion hémisphérique dans la ville de Mexico au sujet de la lutte contre la criminalité organisée transnationale. Le directeur adjoint intérimaire des poursuites pénales, André A. Morin, Ad. E., a parlé du professionnalisme et de l'impartialité de la fonction publique fédérale; de l'expérience canadienne de la lutte contre la criminalité transnationale organisée; et de la corruption.

De même, en mars 2012, le SPPC a pris part à la Onzième Conférence des chefs d'agences des poursuites à Singapour, dans le cadre de laquelle M^e Morin a fait une présentation sur le processus de communication de la preuve en droit pénal canadien.

Tout au long de l'année, les procureurs du SPPC ont donné de la formation à la GRC et à d'autres corps de police sur les fouilles, les perquisitions et les saisies, le droit relatif à l'écoute électronique et les obligations de divulgation. Un procureur du SPPC est en détachement au Collège canadien de police depuis 2004, afin d'apporter le point de vue des poursuites à la formation des forces de police.

Activités parrainées par les Nations Unies

En octobre 2011, le SPPC a participé à un atelier international sur la collaboration transfrontalière dans le domaine du terrorisme et des infractions connexes. Les représentants du SPPC ont fait une présentation sur leur expérience des enquêtes et des poursuites au Canada dans la lutte contre le terrorisme. Vingt pays de l'Amérique latine, ainsi que les États-Unis, le Royaume-Uni et des organismes internationaux de justice pénale,



comme Interpol, ont assisté à l'atelier qui a eu lieu en Jamaïque.

Le SPPC a également participé à l'atelier sur la coopération transnationale en vue de prévenir et de combattre le terrorisme et son financement, organisé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a eu lieu à Cartagena, en Colombie, du 20 au 23 mars 2012. La présentation du SPPC était axée sur le terrorisme en tant que phénomène transfrontalier.

À la fin mars 2012, le SPPC a participé à un atelier de formation donné par l'ambassade canadienne à Alger à l'intention des juges algériens. La formation visait principalement à ce que les juges algériens comprennent mieux le système de justice pénale et le processus d'extradition du Canada; et la façon dont l'Algérie peut coopérer avec le Canada et d'autres pays de common law pour que les poursuites à l'égard de crimes et dans les affaires de terrorisme soient couronnées de succès.

Rencontres avec des délégations étrangères

En août 2011, un juge de la Juridiction interrégionale spécialisée de Nancy, en France, un tribunal spécialisé qui s'occupe des poursuites relatives au crime organisé, a visité l'administration centrale du SPPC, le bureau de la région de la capitale nationale et le bureau régional du Québec à Montréal afin de discuter de questions liées aux enquêtes et aux poursuites relatives au crime organisé.

Le 19 octobre 2011, les représentants du SPPC ont rencontré une délégation de procureurs publics de la Palestine (Cisjordanie). Ils ont discuté de questions liées aux poursuites dans le contexte canadien.

Le 2 décembre 2011, les représentants du SPPC ont rencontré les membres du comité judiciaire de l'Assemblée nationale du Vietnam. La délégation vietnamienne était au Canada pour une mission d'étude de 12 jours sur le système de justice pénale canadien, y compris son service de poursuites pénales.

Comité FPT des Chefs des poursuites pénales

Le Comité fédéral-provincial-territorial des Chefs des poursuites pénales regroupe les chefs des services de poursuites du Canada. Il vise à faciliter l'entraide et la coopération sur des questions opérationnelles. Le DPP est le coprésident permanent du Comité et le SPPC agit à titre de secrétaire pour ce dernier.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2011. La première réunion, en avril 2011, était organisée conjointement avec le ministère du Procureur général de l'Ontario. La seconde, en septembre 2011, était organisée par le Bureau du directeur des poursuites pénales de Terre-Neuve-et-Labrador. Le SPPC a également organisé diverses réunions et téléconférences de sous-comités et de groupes de travail du Comité.

En septembre 2011, le Comité a publié un rapport sur les condamnations injustifiées, qui faisait suite à son rapport de 2005. Dans ce rapport, il est écrit que « les policiers et les procureurs canadiens sont plus renseignés qu'avant au sujet des causes des condamnations injustifiées et des mesures qui peuvent être prises afin d'éviter qu'elles se produisent. » Le premier rapport du Comité sur le sujet a été cité par toutes les instances judiciaires, y compris par la Cour suprême du Canada. Il a été étudié lors de conférences dans de nombreux pays et fait maintenant partie du programme de cours consacré à l'étude des condamnations injustifiées de plusieurs écoles de droit. Le Comité a mis sur pied un comité permanent de procureurs et de policiers sur la prévention des condamnations injustifiées.

Association internationale des procureurs et poursuivants

L'Association internationale des procureurs et poursuivants (AIPP) est une organisation non gouvernementale et apolitique. Elle fait la promotion de la poursuite efficace, équitable, impartiale et efficiente des infractions criminelles par l'application de normes et de principes élevés, incluant des procédures visant à prévenir ou à corriger les erreurs judiciaires. Elle aide les procureurs et poursuivants à l'échelle internationale dans la lutte contre le crime organisé et d'autres infractions majeures, et favorise l'adoption de mesures visant à éliminer la corruption dans l'administration publique. En juin 2011, le SPPC a participé à la Seizième Conférence annuelle et assemblée générale de l'AIPP à Séoul, en Corée. Le DPP a présidé la séance plénière ouverte du Quatrième Sommet mondial des procureurs généraux et des procureurs en chef, qui a eu lieu immédiatement après la conférence de l'AIPP.

Un représentant du SPPC siège en tant que vice-président au conseil de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones, une organisation sœur de l'AIPP.

Le SPPC a également un représentant au sein du conseil de développement du *Global Prosecutors E-Crime Network* (GPEN), une plateforme Web lancée par l'AIPP à l'intention des procureurs spécialistes de la cybercriminalité, qui offre l'accès à des documents et à des outils de formation. Le site du GPEN offre aux procureurs, experts en cybercriminalité, une banque de personnes-ressources, un forum de discussion ainsi qu'une bibliothèque virtuelle et des documents de formation. Le SPPC est responsable du contenu canadien du site du GPEN, qui est déterminé en consultation avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la cybercriminalité.

SERVICES INTERNES

Services de l'administration

La Division des services de l'administration est chargée de la prestation de programmes et de services dans les domaines de la sécurité, de la gestion des locaux, de la gestion des conflits et de la santé et de la sécurité au travail. Les principales activités exécutées pendant l'année comprennent :

- le déménagement des bureaux principaux du bureau régional de l'Alberta à Edmonton et l'achèvement des travaux de modernisation des bureaux à St. John's, à Yellowknife, à London et à Calgary;
- la poursuite des travaux visant le regroupement des bureaux de l'administration centrale dans la région de la capitale nationale;
- la coordination de la gestion des conflits, y compris la publication de la Politique relative au système de gestion informelle des conflits du SPPC, qui a été élaborée en consultation avec les employés et les agents négociateurs;
- la mise en œuvre des éléments centraux du programme de sécurité du SPPC en matière de protection du personnel, de protection de l'information et de protection des biens; et
- la coordination du programme de santé et de sécurité au travail du SPPC.

Communications

La Division des communications s'occupe des activités de communication du SPPC visant la population et les médias, comme le prévoit la *Loi sur le directeur des poursuites pénales*.

La Division offre des produits et des services de communications, ainsi que des avis en la matière aux procureurs et gestionnaires du SPPC. Elle est aussi responsable des communications internes, de la publication sur l'intranet et des autres moyens de communication internes de l'organisation.

En 2011–2012, la Division a donné des séances de formation sur les médias dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale en vue d'aider les procureurs à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de communication publique et médiatique.

En 2011–2012, le site Internet du SPPC a reçu plus de 200 000 visites.

Avocat ministériel

Le Bureau de l'avocat ministériel (BAM) conseille le directeur des poursuites pénales et les cadres du SPPC sur des questions de droit administratif et public, la gestion du risque, les valeurs et l'éthique et les conflits d'intérêts. En outre, le BAM participe à la prestation de services consultatifs dans des domaines touchant les problèmes de gestion.

En 2011–2012, le BAM a fourni des avis sur le nouveau *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* et les activités politiques. Il a aussi mené des recherches étendues et rédigé l'ébauche d'un document qui aboutira à la mise en œuvre d'un code de conduite du SPPC. De même, le BAM a examiné les questions liées au protocole d'entente sur les services organisationnels conclu avec le ministère de la Justice et leur a donné suite. Il a aussi directement contribué à l'élaboration d'une grille de complexité qui servira à évaluer les dossiers de poursuite et à établir le profil de risque organisationnel du SPPC.

Finances et acquisitions

La Direction des finances et des acquisitions est chargée de la gestion des ressources, des opérations comptables et de la gestion des acquisitions. En 2011–2012, en plus de s'acquitter de ses engagements permanents, la Direction :

- a amélioré les pratiques de gestion et accru l'efficacité des processus en ce qui concerne le recouvrement des coûts et la production de rapports sur la situation financière;
- a élaboré et mis en œuvre un cadre de contrôle interne, comme l'exige la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor;

- a géré la transition vers le nouveau contrat de services cellulaires gouvernementaux; et
- a pris en charge la responsabilité de l'approvisionnement dans les bureaux régionaux de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan et dans les bureaux régionaux du Nord, où elle était jusqu'alors assumée par le ministère de la Justice du Canada.

Ressources humaines

La Direction des ressources humaines (DRH) est responsable de la gestion des ressources humaines.

La DRH a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'incapacité, qui répond aux besoins du SPPC. Dans le cadre de ce processus, elle s'est penchée sur la prévalence de l'incapacité chez les employés du SPPC, ainsi que sur l'incidence des pertes de temps engendrées par des maladies et des blessures liées et non liées au travail. La DRH a également examiné les pratiques exemplaires en matière de gestion de l'incapacité.

La DRH s'est employée à mettre en œuvre le programme d'apprentissage du SPPC. De plus, elle a réalisé une évaluation de l'analyse des besoins en apprentissage, élaboré une stratégie et un plan d'action à long terme, et défini son programme de gestion des talents. Un système d'approbation et d'inscription électronique (le système de formation libre-service), un calendrier

national de formation, et un processus officiel d'évaluation des congés d'études, des indemnités d'études et des formations linguistiques non obligatoires à temps plein ont été mis en place afin de garantir un accès équitable à l'apprentissage d'un bout à l'autre de l'organisation.

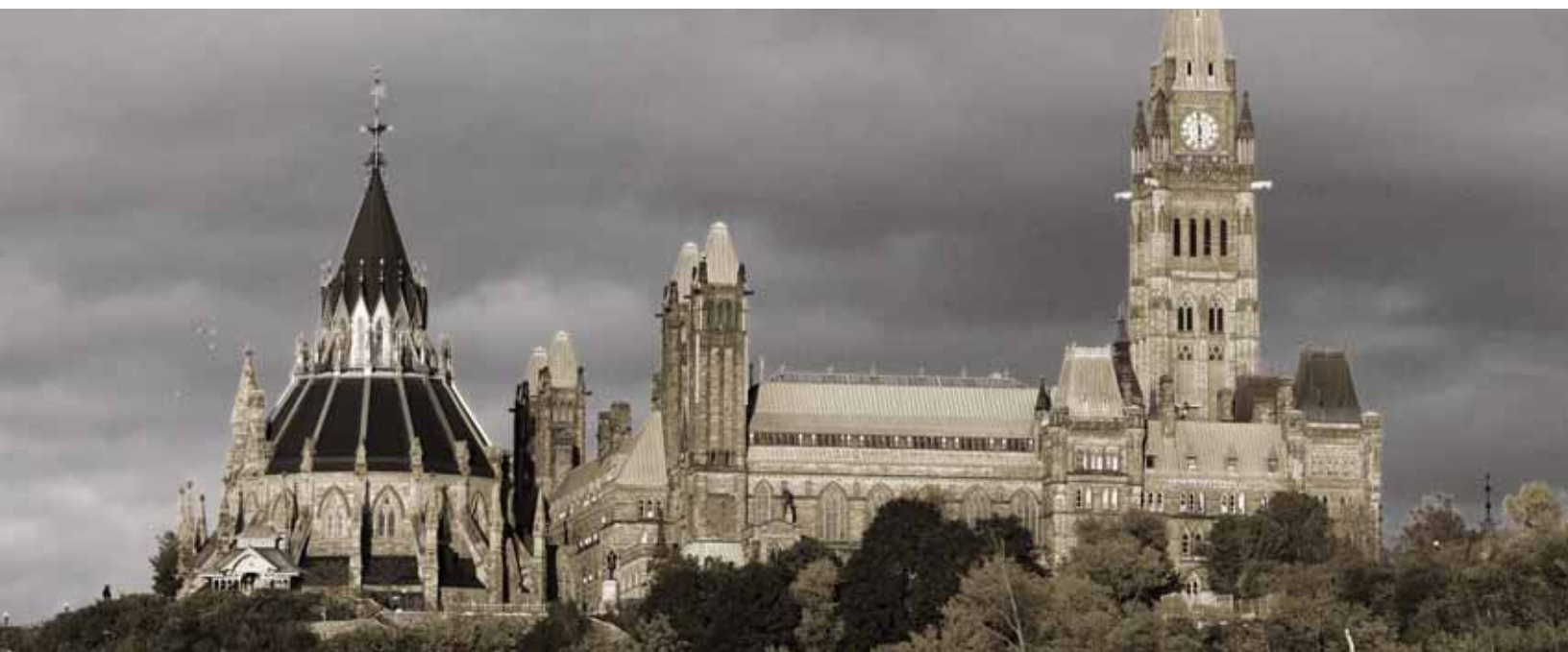
Le premier Forum des services de gestion a eu lieu en février 2011. Le forum visait à renforcer le soutien opérationnel des services internes du SPPC. Une séance de suivi du forum a été tenue du 24 au 26 octobre 2011 afin de répondre au besoin d'apprentissage pratique des participants plutôt que théorique.

Gestion de l'information et de la technologie

La Direction de la gestion de l'information et de la technologie est chargée de la planification, de la gestion et de la prestation des services de bibliothèque, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et du service des applications à l'ensemble du personnel du SPPC.

En 2011-2012, en plus d'offrir des services opérationnels permanents, la Direction :

- s'est associé à la Division de la gestion de la pratique du droit pour améliorer et promouvoir le système de gestion du savoir que l'organisation a récemment mis sur pied;



- a négocié avec Bibliothèque et Archives Canada les modalités d'une autorisation de disposition de documents;
- a réglé d'importants problèmes relatifs à l'entreposage de dossiers découlant de la fermeture prochaine d'un certain nombre de centres de services régionaux de Bibliothèque et Archives Canada;
- en partenariat avec le ministère de la Justice, a regroupé tous les documents de bibliothèque du SPPC en un seul catalogue national.

Vérification interne

La Division de la vérification interne (DVI) évalue l'efficacité des processus du SPPC et collabore avec le Comité de vérification pour fournir des recommandations et des conseils objectifs au DPP en ce qui concerne le caractère suffisant, la qualité et les résultats de la gestion du risque de l'organisation; et de ses processus et cadres de contrôle et de gouvernance.

En 2011–2012, le SPPC a publié deux rapports internes : *Vérification des recettes nettes en vertu d'un crédit et du recouvrement des coûts* et *Vérification du bureau régional de l'Ontario*. La DVI a également mis en place un processus de suivi des mesures de gestion liées aux recommandations issues de vérifications internes antérieures. Le Comité de vérification, présidé par le DPP, s'est réuni quatre fois au cours de l'année et a examiné plusieurs questions relatives à la vérification, de même que des enjeux comme les valeurs et l'éthique, la gestion du risque, la gouvernance et la production de rapports financiers.

Relations ministérielles et externes

Le Secrétariat des relations ministérielles et externes (SRME) est chargé des relations ministérielles, des affaires parlementaires et du Cabinet, de la correspondance et des relations avec des groupes externes, ainsi que de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Le SRME veille à ce que des documents d'information de qualité soient fournis en temps opportun au bureau du procureur général. En outre, il répond aux demandes d'information sur les activités du SPPC ainsi qu'au courrier envoyé par le grand public. En 2011–2012, le SPPC a répondu à 56 questions inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes.

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) est chargé de l'application des dispositions législatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels au SPPC. Le Bureau de l'AIPRP veille à ce que le SPPC se conforme à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. De surcroît, il réalise des activités de formation et d'éducation destinées à sensibiliser les employés et les mandataires du SPPC à l'égard de leurs rôles et responsabilités en vertu de ces lois. En 2011–2012, le Bureau de l'AIPRP a traité 29 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et 13 en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Au cours de l'exercice 2011–2012, le Bureau de l'AIPRP a élaboré une Structure de gouvernance de l'AIPRP pour le SPPC; une Politique relative à la protection des renseignements personnels; et un Protocole en cas d'atteinte à la vie privée propres à l'organisation. La Structure de gouvernance décrit les rôles et les responsabilités qui incombent à tous les employés, et clarifie la manière dont le SPPC respecte ses obligations en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. La Politique relative à la protection des renseignements personnels explique de quelle façon les employés et les mandataires du SPPC doivent recueillir, conserver et divulguer les renseignements personnels. Elle décrit également les mesures de protection qui doivent être mises en place afin de protéger ces renseignements. Le Protocole en cas d'atteinte à la vie privée indique les étapes qu'il faut suivre dans le cas d'une atteinte possible à la vie privée. Ces politiques sont affichées sur le site Internet du SPPC.

En septembre 2011, le Bureau de l'AIPRP a commencé à mettre en ligne le résumé des demandes traitées aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* sur le site Internet du SPPC.

Planification stratégique et gestion du rendement

La Division de la planification stratégique et de la gestion du rendement est responsable de la planification stratégique et opérationnelle, de la gestion du rendement et de la présentation de rapports, de la liaison avec les organismes centraux, ainsi que de la recherche et de l'évaluation.

La Division coordonne la présentation des rapports budgétaires annuels du SPPC au Parlement (Rapport

sur les plans et les priorités et Rapport ministériel sur le rendement). Ces rapports sont affichés sur le site Internet du SPPC.

Elle coordonne également la participation du SPPC au processus d'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Le processus d'évaluation du CRG permet aux ministères et organismes fédéraux d'évaluer dans quelle mesure ils respectent les attentes du Conseil du Trésor en matière de saine gestion des services publics. En 2011–2012, le SPPC a fait l'objet d'une troisième évaluation du CRG, selon laquelle sa capacité de gestion organisationnelle s'améliore de façon constante.

Plus particulièrement, les cotes obtenues dans les domaines des valeurs et de l'éthique ainsi que de l'approvisionnement ont augmenté, alors que les cotes obtenues pour d'autres composantes de gestion sont restées les mêmes. Des possibilités d'amélioration sont encore une fois soulignées en ce qui a trait à la gestion intégrée du risque, à la gestion de l'information de même qu'à la planification des investissements et la gestion des projets. Le SPPC est en train d'élaborer un plan d'action actualisé du CRG aux fins d'augmenter sa capacité globale, en portant une attention particulière aux éléments qui restent encore à améliorer.

En 2011–2012, la Division a dirigé la participation du SPPC à l'évaluation prescrite par le Conseil du Trésor du Programme national de recouvrement des amendes, dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme. Elle a également contribué aux rapports annuels du rendement sur les initiatives horizontales auxquelles le SPPC participe en tant que partenaire, dont le Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité et la Stratégie nationale antidrogue. De plus, la Division a appuyé la mise en œuvre des réponses de la direction et des plans d'action découlant d'évaluations antérieures des initiatives.

Enfin, la Division a joué un rôle essentiel en effectuant de la recherche sur le processus de sélection du jury dans les cas où le procès doit se dérouler en français ou dans les deux langues officielles. Elle a entrepris cette étude en collaboration avec le ministère de la Justice du Canada pour le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.



DOSSIERS RELATIFS À DE GRANDES QUANTITÉS DE DROGUES

En 2011–2012, le SPPC s'est occupé d'un nombre important de dossiers relatifs à d'importantes quantités de drogues illicites (plus de 50 kilogrammes de cocaïne par exemple) introduites illégalement au Canada.

Certains trafiquants tentent de transporter de grandes quantités de drogues par voie maritime : le Projet Outerlimits a donné lieu à la saisie de 1 350 kilogrammes de cocaïne au large du Costa Rica. James Frost, qui a été reconnu coupable de complot en vue d'importer de la cocaïne, a été condamné à une peine d'emprisonnement de 16,5 ans. Une personne a été arrêtée à Montréal après que 343 kilogrammes de cocaïne aient été détectés dans des carreaux de céramique évidés en attente d'expédition au port d'Halifax.

Plusieurs trafiquants tentent de traverser la frontière canado-américaine avec des quantités substantielles de cocaïne dissimulées dans leurs véhicules. Par exemple, au pont Ambassador près de Windsor, en Ontario, 70 kilogrammes ont été découverts dans une cargaison de laitue; et 117 kilogrammes ont été découverts dans une cargaison de bobines d'aluminium. En Colombie-Britannique, 100 kilogrammes de cocaïne ont été découverts dans des compartiments secrets d'un véhicule.

Parmi les autres tentatives de trafic, on peut citer celle d'un bagagiste à l'aéroport international de Vancouver, qui a tenté d'emporter des bagages contenant 50 kilogrammes de cocaïne, et d'un agent des services frontaliers à qui on reproche de s'être servi de son poste pour faciliter l'introduction illégale de cocaïne au Canada.

De même, le SPPC a travaillé sur divers dossiers portant sur d'autres drogues illicites comme les méthamphétamines, l'héroïne et la doda, un opiacé obtenu par la mouture des capsules séchées du pavot.

A photograph of a classical building interior, likely a library or museum, featuring a series of columns and arches. The architecture is detailed with ornate carvings on the capitals. A large, bold, blue number '3' is overlaid on the right side of the image, partially obscuring the archway. The lighting is soft, highlighting the textures of the stone and the depth of the carvings.

3

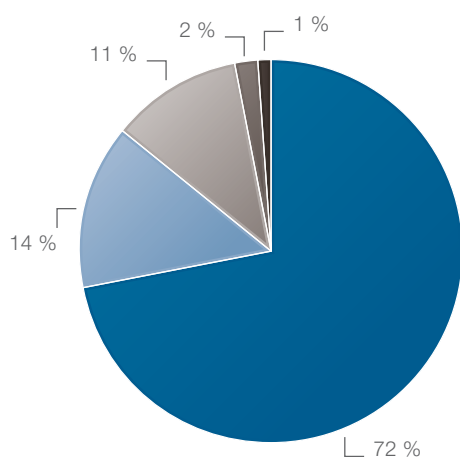
PROFILS RÉGIONAUX

APERÇU

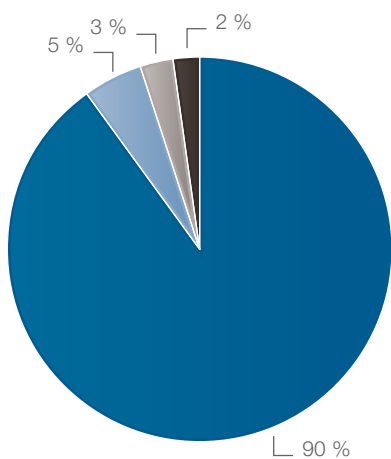
Le SPPC compte 11 bureaux régionaux au pays et plusieurs bureaux locaux. Chaque bureau local se rapporte à un bureau régional et chaque bureau régional est dirigé par un procureur fédéral en chef (PFC).

Distribution du personnel

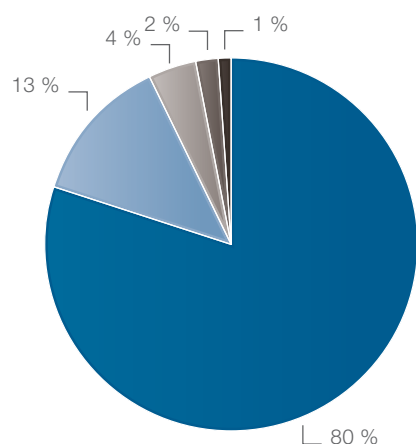
Nombre d'employés	988
Femmes	671
Autochtones	44
Personnes handicapées	50
Personnes faisant partie d'une minorité visible	116

Dossiers par type d'infraction –
Tous les bureaux régionaux du SPPC

- Dossiers relatifs à des infractions en matière de drogues (58 992) (72 %)
- Dossier relatifs à des infractions au titre du *Code criminel* (11 198) (14 %)
- Dossiers relatifs à des infractions en matière réglementaire et économique (9 348) (11 %)
- Dossiers relatifs à des produits de la criminalité ou des biens infractionnels (1 803) (2 %)
- Dossiers relatifs à d'autres types d'infraction (1 018) (1 %)

Dossiers par type d'infraction –
Bureaux régionaux dans les territoires

- Dossiers relatifs à des infractions au titre du *Code criminel*, y compris les homicides et les tentatives de meurtre (8 480) (90 %)
- Dossiers relatifs à des infractions en matière de drogues (518) (5 %)
- Dossiers relatifs à des infractions territoriales (248) (3 %)
- Dossiers relatifs à des infractions en matière réglementaire et économique (219) (2 %)

Dossiers par type d'infraction –
Bureaux régionaux dans les provinces

- Dossiers relatifs à des infractions en matière de drogues (58 474) (80 %)
- Dossiers relatifs à des infractions et matière réglementaire et économique (9 129) (13 %)
- Dossiers relatifs à des infractions au titre du *Code criminel* (2 718) (4 %)
- Dossiers relatifs à des produits de la criminalité et des biens infractionnels (1 803) (2 %)
- Dossiers relatifs à d'autres types d'infraction (770) (1 %)

ALBERTA

Répartition des employés – Alberta

Nombre d'employés	113
Groupe Droit (LA)	60
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	36
Techniciens juridiques	15

Le bureau régional de l'Alberta comprend un siège régional à Edmonton et un bureau local à Calgary. Son effectif total compte 113 fonctionnaires, incluant les juristes et les employés de soutien juridique, sous la direction du PFC. Environ 25 mandataires mènent des poursuites en matière de drogue et d'infractions réglementaires dans les cours de circuit en dehors d'Edmonton et de Calgary.

Les procureurs fédéraux ont traité un large éventail de poursuites en matière de drogue, de crime organisé, de produits de la criminalité et en matière réglementaire et économique à l'échelle de la province, dont un nombre important d'affaires complexes. Les procureurs fédéraux affectés aux poursuites en matière de drogue et de crime organisé ont travaillé étroitement avec des organismes d'enquête, y compris la GRC, les services de police municipaux, les organismes d'enquête fédéraux et les équipes spécialisées de lutte contre le crime organisé. Les procureurs du groupe des crimes économiques et réglementaires travaillent avec les ministères et les organismes fédéraux qui exercent un mandat en matière d'application et gèrent un volume important de dossiers d'intérêt public hautement médiatisés.

Le bureau régional de l'Alberta a mis en œuvre des initiatives évolutives dans des domaines tels que la gestion de cas graves, la présentation électronique des affaires, la gestion du savoir et les activités éducatives; mais aussi le programme sur la justice réparatrice, une approche décisive et très efficace gérée par les tribunaux de traitement de la toxicomanie. Il a travaillé avec des représentants de haut niveau du ministère de la Justice de l'Alberta et les services de police afin d'améliorer les activités de soutien à la pratique du droit criminel et à l'application de la loi, notamment des approches nouvelles et novatrices en vue de la préparation d'un protocole relatif aux poursuites des infractions majeures et mineures, de l'utilisation des mémoires électroniques au tribunal

et de l'élaboration d'un système de gestion des dossiers devant les tribunaux.

En 2011-2012, les procureurs du SPPC et les mandataires du bureau régional de l'Alberta ont traité 6 573 dossiers.

ATLANTIQUE

Répartition des employés – Atlantique

Nombre d'employés	70
Groupe Droit (LA)	45
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	21
Techniciens juridiques	2

Le bureau régional de l'Atlantique (BRA) exécute le mandat du SPPC dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Le siège du BRA est situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, mais le Bureau compte également des bureaux locaux à Moncton, au Nouveau-Brunswick, et à St. John's, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Actuellement, le BRA n'a pas de bureau à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les procureurs du BRA font de nombreux déplacements dans la région, fournissant des services consultatifs et de poursuites dans 52 districts judiciaires. Au Nouveau-Brunswick, les poursuites sont menées régulièrement dans les deux langues officielles. Il y a 45 procureurs et 23 employés de soutien dans le BRA. Outre les procureurs permanents, le SPPC a retenu les services de 36 cabinets d'avocats pour travailler dans la région, à titre de mandataires.

Le BRA est constitué de sept équipes différentes : des équipes de poursuites générales (fournissent des services de poursuites en matière de drogue) à Halifax, à Moncton et à St. John's; une équipe de supervision des mandataires à Halifax; une équipe responsable des affaires de crime organisé et de produits de la criminalité à Halifax; une équipe chargée des crimes économiques dont les membres sont situés à Halifax et à St. John's; et une équipe chargée des poursuites en matière réglementaire dont les membres travaillent à Halifax, Moncton et St. John's.

Les poursuites au titre de la *Loi sur les pêches* sont monnaie courante au BRA. En 2011-2012, 121 dossiers avec des accusations relatives à la *Loi sur les pêches*

ont été ouverts à des fins de poursuite par l'équipe chargée des poursuites en matière réglementaire.

Parmi les affaires particulièrement intéressantes au BRA cette année, notons un dossier de migration clandestine et un dossier dans lequel un avocat a été accusé d'avoir fait entrer de la drogue en prison.

Le dossier de migration clandestine, connu sous le nom Opération Jada, a mis en cause quatre personnes accusées, au titre du *Code criminel* et de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, d'avoir comploté pour faire passer clandestinement des personnes du Nouveau-Brunswick aux États-Unis, en violation des lois sur l'immigration des États-Unis. Le procès a conduit à une déclaration de culpabilité pour trois personnes qui ont toutes reçu une peine d'emprisonnement.

Anne Calder a fait passer clandestinement un colis contenant de la drogue à un client dans un établissement correctionnel en Nouvelle-Écosse. Une perquisition de sa maison et de son cabinet a conduit à la découverte de deux paquets similaires contenant de la drogue destinée à des prisonniers. Elle a été accusée, au titre de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* de trafic, et de possession en vue d'en faire le trafic. Elle a été reconnue coupable des accusations, et condamnée à une peine d'emprisonnement de 30 mois. La déclaration de culpabilité et la peine ont été maintenues à l'étape de l'appel.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Répartition des employés – Colombie-Britannique

Nombre d'employés	112
Groupe Droit (LA)	65
Groupe Gestion du droit (LC)	1
Services des programmes et de l'administration	41
Techniciens juridiques	5

Le bureau régional de la Colombie-Britannique (BRCB) est situé à Vancouver. Les avocats de ce bureau se déplacent partout dans la province, se rendant entre autres à Haida Gwaii (anciennement les îles de la Reine-Charlotte) et dans plusieurs autres communautés côtières éloignées.

Les procureurs se sont occupés d'un vaste éventail de dossiers touchant notamment les infractions en matière de drogues, le crime organisé, les crimes économiques et

les poursuites axées sur la protection de l'environnement. Les avocats du SPPC ont collaboré étroitement avec des organismes d'enquête et ont fourni des conseils juridiques avant inculpation. En 2011–2012, le BRCB a traité 12 918 dossiers.

Au cours de l'année, le BRCB a travaillé en étroite collaboration avec la GRC sur deux projets visant à repérer des installations de culture de marijuana dans le nord de la Colombie-Britannique et sur l'île de Vancouver. Sous l'effet de ces deux projets, environ 60 causes ont été renvoyées à des fins de poursuite, y compris des affaires de culture de marijuana mettant en jeu plus de 8 000 plants représentant une valeur de revente au détail supérieure à 4 millions de dollars.

En ce qui a trait aux poursuites en matière fiscale, le BRCB a poursuivi Russell Porisky, qui opérait des écoles sous le nom de Paradigm Education Group, un groupe qui enseignait à des personnes comment faire pour ne pas payer l'impôt sur le revenu. M. Porisky a omis de déclarer un revenu imposable supérieur à un million de dollars, provenant de la vente de matériel et de la tenue de séminaires. Il a été reconnu coupable d'évasion fiscale et d'avoir conseillé à d'autres personnes de commettre un acte d'évasion fiscale. Certains étudiants de M. Porisky, qui suivaient ses enseignements, ont été déclarés coupables d'évasion fiscale et condamnés à une peine d'emprisonnement.

MANITOBA

Répartition des employés – Manitoba

Nombre d'employés	45
Groupe Droit (LA)	22
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	17
Techniciens juridiques	4

Le bureau régional du Manitoba (BRM) fournit des services à toute la province qui est constituée de cinq centres judiciaires et de plus de 60 tribunaux de circuit. Vingt-deux procureurs fédéraux travaillent dans le bureau. Tous les procureurs, à l'exception de deux, intentent des poursuites à l'égard des infractions en matière de drogue et en matière réglementaire. Deux procureurs sont affectés à l'Unité mixte des produits de la criminalité et travaillent à l'extérieur du BRM.

Un total de 3 227 dossiers ont été traités par le BRM en 2011–2012, dont la majorité était des dossiers de complexité moyenne. Environ 85 % de ces dossiers étaient des affaires visées par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Les 15 % restants portaient sur des questions de réglementation relatives à l'impôt, à l'immigration, à la contrebande, à l'intégrité des frontières, à l'inspection des aliments et à la sécurité publique.

Une augmentation des poursuites engagées contre des organisations criminelles a été constatée en 2011–2012, alors que deux enquêtes policières majeures ciblant le trafic de stupéfiants ont conduit à un nombre important de poursuites.

Le projet Deplete, mené par l'Unité intégrée de lutte contre le crime organisé au Manitoba, a ciblé les trafiquants de drogue. Un agent civil, alors membre d'un groupe de motards criminalisés, a fourni des informations. Une surveillance physique et électronique a également été utilisée. Le projet a abouti à de nombreuses poursuites et au démantèlement d'un groupe organisé de trafic de stupéfiants.

Le projet Flatlined, mené par la police de Winnipeg, a ciblé les Hells Angels et leur club-école, le Redlined. L'écoute électronique et une surveillance physique et électronique ont été utilisées pour recueillir des preuves. Le projet a abouti à de nombreuses poursuites, et le club-école Redlined a été démantelé.

En général, les enquêtes policières au Manitoba deviennent de plus en plus sophistiquées afin de contrer la hausse des activités des gangs, ce qui entraîne une augmentation des accusations et des dossiers traités par le BRM.

CAPITALE NATIONALE

Répartition des employés – capitale nationale

Nombre d'employés	77
Groupe Droit (LA)	43
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	20
Techniciens juridiques	12

Le bureau de la région de la capitale nationale (BRCN) est situé à Ottawa. Il est responsable de toutes les

poursuites fédérales de l'est, du nord et d'une portion du centre de l'Ontario, ainsi que de celles de l'ouest du Québec.

Les équipes spécialisées du bureau se consacrent aux poursuites relatives aux infractions aux règlements, en matière de drogues, de terrorisme et de sécurité nationale et aux poursuites complexes concernant le trafic de stupéfiants et les activités connexes liées aux produits de la criminalité des groupes de crime organisé. Les procureurs fournissent des avis et une assistance juridiques aux organismes d'application de la loi et aux organismes fédéraux d'enquête tout au long des enquêtes qui mènent à ces poursuites.

L'équipe de supervision des mandataires assure la surveillance au quotidien d'environ 50 mandataires permanents répartis dans toute la région et soutient ces derniers dans leur travail afin de garantir qu'ils fournissent des services juridiques de qualité. Les procureurs du BRCN appuient régulièrement les activités des tribunaux de circuit du bureau régional du Nunavut du SPPC en menant des poursuites au Nunavut.

Les procureurs prennent part à des initiatives de sensibilisation avec des partenaires locaux du système de justice pour améliorer la prestation des services. De la formation continue est offerte aux services de police sur les fouilles, les perquisitions et saisies, le droit en matière d'écoute électronique et les obligations de divulgation. Les procureurs travaillent conjointement avec les juges, les avocats de la défense et les intervenants sociaux afin de trouver des solutions responsables aux problèmes soulevés par la conduite des contrevenants acheminés vers les tribunaux spécialisés de traitement de la toxicomanie et de la santé mentale.

En 2011–2012, le BRCN a traité 9 439 dossiers. Les procureurs du BRCN collaborent aux poursuites en cours découlant du Projet Samossa, une enquête antiterrorisme dans la région d'Ottawa.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Répartition des employés – Territoires du Nord-Ouest

Nombre d'employés	43
Groupe Droit (LA)	17
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	21
Techniciens juridiques	3

Le SPPC est chargé de la poursuite de toutes les infractions prévues par les lois fédérales dans les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) et mène la majorité des poursuites territoriales. Le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest (BRTNO) est situé à Yellowknife. Les communautés de l'ensemble des T. N.-O. sont desservies par des tribunaux itinérants de la Cour territoriale et de la Cour suprême. Les procureurs voyagent par avion vers quelque 20 communautés, mais par voie terrestre vers l'une d'elles. En 2011–2012, 27 procès devant jury ont été instruits par la Cour suprême dans 12 communautés. Il y a eu 91 audiences devant les tribunaux de circuit territoriaux à l'extérieur de Yellowknife. Au moins une audience a eu lieu à Yellowknife chaque semaine.

En 2011–2012, le BRTNO a offert deux activités de formation à ses procureurs et aux coordonnateurs des témoins de la Couronne sur la sécurité à bord des aéronefs à voilure fixe, le secourisme en milieu sauvage et la survie dans l'Arctique. La formation comprenait une nuit en forêt au cours de laquelle les participants effectuaient une simulation dans laquelle leur avion s'écrasait; et selon laquelle des recherches et un sauvetage n'étaient pas prévus avant plusieurs jours; et où ils devaient construire leur propre abri. Ils ont construit des quinzees (huttes de neige) et des appentis, et installé des signaux de feu. Lors de la première activité, à la fin du mois de février, la température a chuté à moins 30 degrés Celsius. Durant la deuxième activité, à la fin de mars, la température était plus chaude, mais l'humidité et la neige molle ont posé des défis différents.

Le BRTNO collabore avec le programme coop de la faculté de droit de l'Université de Victoria, et offre des stages professionnels aux étudiants participants. À ce jour, deux des participants au Programme d'enseignement coopératif ont fait un stage dans les T. N.-O., un au sein du SPPC et l'autre au sein du ministère de la Justice du Canada.

En 2011–2012, le BRTNO a traité 3 984 dossiers : environ 88 % de ces dossiers concernaient des accusations au titre du *Code criminel* et 4 % étaient des accusations au titre de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*. Le reste des dossiers comprenaient des accusations au titre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, des lois territoriales, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les Indiens*.

La violence conjugale est demeurée un problème important dans les T. N.-O., représentant environ 17 % des dossiers traités par le bureau régional. Le Tribunal

avec option d'atténuation de la peine pour violence familiale a commencé à entendre des affaires à Yellowknife en mars 2011, et le BRTNO s'attend à des répercussions positives à mesure que les délinquants et leurs avocats constatent les avantages de la participation au programme.

En 2011–2012, le BRTNO a déposé trois demandes de déclaration de délinquants dangereux, qui ont toutes abouti à des désignations de délinquants dangereux. Chaque demande comporte une évaluation par un psychologue judiciaire et est suivie d'une longue audience.

NUNAVUT

Répartition des employés – Nunavut

Nombre d'employés	32
Groupe Droit (LA)	15
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	14
Techniciens juridiques	1

Le bureau régional du Nunavut (BRN) dessert un territoire qui s'étend sur plus de 2 millions de kilomètres carrés. Dans cette région, vingt-cinq communautés ont un tribunal de juridiction criminelle. La communauté la plus septentrionale est Grise Fiord, située à 76,5 degrés de latitude nord et 1 160 kilomètres au nord du cercle polaire arctique. Il y fait jour toute la journée de mai à août et nuit du mois d'octobre au début du mois de février. Le bureau régional du SPPC est situé à Iqaluit, la capitale territoriale. Toutes les autres communautés sont desservies par des tribunaux itinérants, qui tiennent des sessions périodiques. En 2011–2012, le SPPC a transféré deux procureurs à Yellowknife dans les T. N.-O., pour desservir les cinq communautés de Kitikmeot situées dans la partie ouest du Nunavut.

Il y a 15 procureurs résidents dans le BRN, dont l'expérience varie de juriste nouvellement admis, à juriste possédant 25 ans d'expérience. L'effectif de la région comprend deux autres procureurs qui travaillent au bureau local de Kitikmeot à Yellowknife.

En plus des procureurs dans les bureaux du Nunavut, les services de poursuite sont parfois fournis par des procureurs du sud du Canada. Connu familièrement comme « l'équipe volante », ce groupe de procureurs fournit une expertise dans certains domaines du droit, traite les dossiers qui présentent des difficultés pour le

BRN, et libère les procureurs résidents lorsque les questions de mise au rôle posent des défis. L'année dernière, on a eu recours aux services de l'équipe volante pendant près de 50 semaines du temps du tribunal.

Le BRN est responsable de toutes les poursuites menées sur le territoire, notamment toutes les affaires liées au *Code criminel*, les affaires au titre de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, les poursuites en matière réglementaire, et même les poursuites au titre des lois territoriales. En 2011-2012, le BRN a traité 3 143 affaires allant des homicides (à l'heure actuelle, 15 homicides font l'objet de poursuites au Nunavut) aux infractions à la *Loi sur les boissons alcoolisées* (de nombreuses communautés du Nunavut limitent la quantité d'alcool qui peut être apportée sur leur territoire). De même, le bureau s'occupe de tous les appels en matière criminelle. Cette année, l'un des procureurs du bureau est allé à la Cour suprême du Canada afin de présenter des observations relatives à une affaire.

ONTARIO

Répartition des employés – Ontario

Nombre d'employés	180
Groupe Droit (LA)	115
Groupe Gestion du droit (LC)	3
Services des programmes et de l'administration	40
Techniciens juridiques	22

Le bureau régional de l'Ontario (BRO) est responsable de toutes les poursuites du SPPC dans le sud de l'Ontario. Il a son siège à Toronto. La région s'étend de Windsor à l'ouest, à Trenton à l'est, et de Fort Érié au nord à Midland et Orillia. La région englobe les plus fortes concentrations de population au pays.

Le BRO a fourni des conseils à la police et à d'autres organismes qui enquêtent sur les infractions allant de la possession, du trafic, de la culture et de l'importation de



R. C. BULATCI

Le 6 octobre 2007, Emrah Bulatci a tué par balle un agent de la GRC, Christopher Worden, à Hay River, aux Territoires du Nord-Ouest. Après un long procès devant jury en 2009, M. Bulatci a été déclaré coupable de meurtre au premier degré et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Le crime et la poursuite ont eu de profondes répercussions sur la communauté.

En janvier 2012, M. Bulatci a interjeté appel de sa déclaration de culpabilité devant la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest. Il a fait valoir que les éléments de preuve obtenus par écoute électronique ont été recueillis illégalement par la police, que le processus de sélection des jurés était injuste, et que le juge de première instance a admis à tort la preuve de mauvaise moralité contre lui. En avril 2012, la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest a rejeté l'appel quant aux trois motifs et a confirmé la déclaration de culpabilité.

stupéfiants, aux infractions en matière réglementaire. Mis à part la poursuite des trafiquants de drogue, notamment ceux qui sont membres de groupes du crime organisé, les principales affaires du BRO ont concerné des membres présumés d’organisations terroristes, des personnes impliquées dans la migration clandestine, et les individus qui ont éludé le paiement de l’impôt sur le revenu et des taxes de vente harmonisées.

Le personnel du BRO comprend 115 procureurs et 62 employés de soutien. Le bureau a aussi été secondé par 69 cabinets de la pratique privée qui ont agi à titre de mandataires. En 2011–2012, 24 459 dossiers ont été traités par les procureurs et les mandataires du BRO.

Le personnel du BRO est divisé en équipes qui fournissent des conseils à la police dans le cadre d’enquêtes menées sur les infractions relatives aux produits de la criminalité et les infractions touchant les marchés financiers; et en équipes de litiges qui poursuivent les infractions en matière de drogue, les affaires de fraude fiscale et les affaires de trafic d’étrangers. La plupart des équipes sont situées à Toronto, mais d’autres sont situés dans les bureaux locaux à Brampton, Kitchener et London.

QUÉBEC

Répartition des employés – Québec

Nombre d’employés	94
Groupe Droit (LA)	53
Groupe Gestion du droit (LC)	3
Services des programmes et de l’administration	28
Techniciens juridiques	10

Le bureau régional du Québec (BRQ) est à Montréal, alors qu’une unité mixte des produits de la criminalité travaille à Québec. Le BRQ est responsable des poursuites fédérales au Québec, sauf dans les régions de l’ouest du Québec, où c’est le bureau régional de la capitale nationale qui est responsable des poursuites.

Les procureurs du BRQ s’occupent principalement d’affaires complexes et médiatisées, particulièrement celles relatives au crime organisé, aux infractions en matière de crime économique, au blanchiment d’argent, au terrorisme, à la fraude fiscale et à la sécurité nationale et frontalière. Environ 59 % des 2 184 dossiers du BRQ

en 2011–2012 étaient des mégaprocès ou des affaires de complexité élevée.

Les procureurs donnent des conseils aux organismes d’enquête dans le domaine des infractions en matière de fraude sur les marchés financiers, en plus d’intenter des poursuites à cet effet. Le BRQ a également traité des poursuites au titre de la *Loi sur les pêches* soulevant des questions complexes telles que les revendications de droits autochtones ancestraux.

Une douzaine de procureurs spécialisés du BRQ ont agi à titre de mandataires pour le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile pour l’obtention d’autorisations d’écoute électronique et de surveillance vidéo. Outre les autorisations obtenues dans le cadre d’enquêtes majeures menées par la GRC en matière de sécurité nationale, de drogue et de crime organisé, le travail de ces mandataires s’est étendu à des domaines moins traditionnels tels que la fraude, la faillite et les biens stratégiques.

De même, le BRQ a travaillé de concert avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec à l’égard de poursuites en matière de fraude, de crime organisé et de terrorisme.

SASKATCHEWAN

Répartition des employés – Saskatchewan

Nombre d’employés	25
Groupe Droit (LA)	13
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l’administration	8
Techniciens juridiques	2

Le bureau régional de la Saskatchewan (BRS) est situé à Saskatoon. Les procureurs voyagent dans toute la province et supervisent les mandataires afin de couvrir plus de 80 endroits où siègent les tribunaux.

Le BRS a connu une augmentation importante dans les domaines du crime organisé et des affaires de drogue. L’accroissement de la complexité des dossiers est relatif à la diversité et aux quantités des drogues en cause, mais aussi au nombre d’accusés impliqués dans chaque dossier. Conséquemment, les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté les ressources policières

des divers groupes intégrés de lutte antidrogue. Les procureurs fédéraux ont remarqué les répercussions de ces nouvelles ressources.

En 2011-2012, les procureurs et les mandataires du BRS ont traité 3 708 dossiers.

YUKON

Répartition des employés – Yukon

Nombre d'employés	30
Groupe Droit (LA)	10
Groupe Gestion du droit (LC)	2
Services des programmes et de l'administration	17
Techniciens juridiques	1

Le bureau régional du Yukon (BRY) est situé à Whitehorse. Le BRY s'occupe des tribunaux répartis à 14 endroits sur le territoire, dont Whitehorse. Chaque année, les cours territoriales tiennent au moins six sessions à chaque emplacement situé en dehors de Whitehorse. La Cour suprême se réunit en session extraordinaire dans chaque communauté au besoin. Les procureurs se déplacent par voie terrestre vers chaque emplacement, sauf à Old Crow qui n'est accessible que par avion.

Le BRY compte 30 employés, dont dix procureurs et trois coordonnateurs des témoins de la Couronne. En 2011-2012, un total de 3 424 accusations a été traité par le BRY, dont environ 94 % étaient des infractions au *Code criminel*, 3 % portaient sur les infractions au titre de la *Loi réglementant certaines drogues et autres*

substances, et 2 % concernaient les infractions commises par des jeunes.

Les poursuites au titre du *Code criminel* comprennent parfois des images et du matériel troublants, qui peuvent être très difficiles à examiner pour ceux qui collaborent au dossier. En 2011-2012, le BRY a offert une formation individuelle à chaque employé du bureau régional pour les aider à surmonter les traumatismes transmis par personne interposée. Il était possible de solliciter une séance de suivi avec l'animateur. La formation et le counselling seront offerts à nouveau en 2012-2013. Les nouveaux employés du BRY pourront y participer.

Un grand nombre d'infractions traitées par le BRY sont liées à la violence conjugale. Le BRY plaide devant le Tribunal avec option d'atténuation de la peine pour violence familiale du Yukon à Whitehorse et à celui de la communauté de Watson Lake. Ce tribunal privilégie une approche fondée sur le traitement pour aborder les problèmes de violence conjugale. L'accusé doit d'abord accepter de plaider coupable avant de pouvoir être considéré comme admissible à suivre un traitement pour violence conjugale et toxicomanie. À la fin du processus, qui prend en moyenne 12 mois, le délinquant reçoit une peine atténuée dans la mesure de sa participation au traitement.

Le BRY est également un partenaire actif du Tribunal communautaire du mieux-être. La clientèle cible du tribunal se compose des personnes souffrant de dépendances à l'alcool ou aux drogues, de troubles mentaux, ou de déficiences cognitives (y compris les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale).





PRIORITÉS ORGANISA- TIONNELLES

ENGAGEMENT ET PERFECTIONNEMENT DES EMPLOYÉS

Le SPPC cherche à offrir à ses employés une carrière enrichissante avec différentes possibilités d'emploi et un travail stimulant sur le plan intellectuel. En 2011-2012, l'organisation a fait d'importants progrès en ce qui concerne cette priorité.

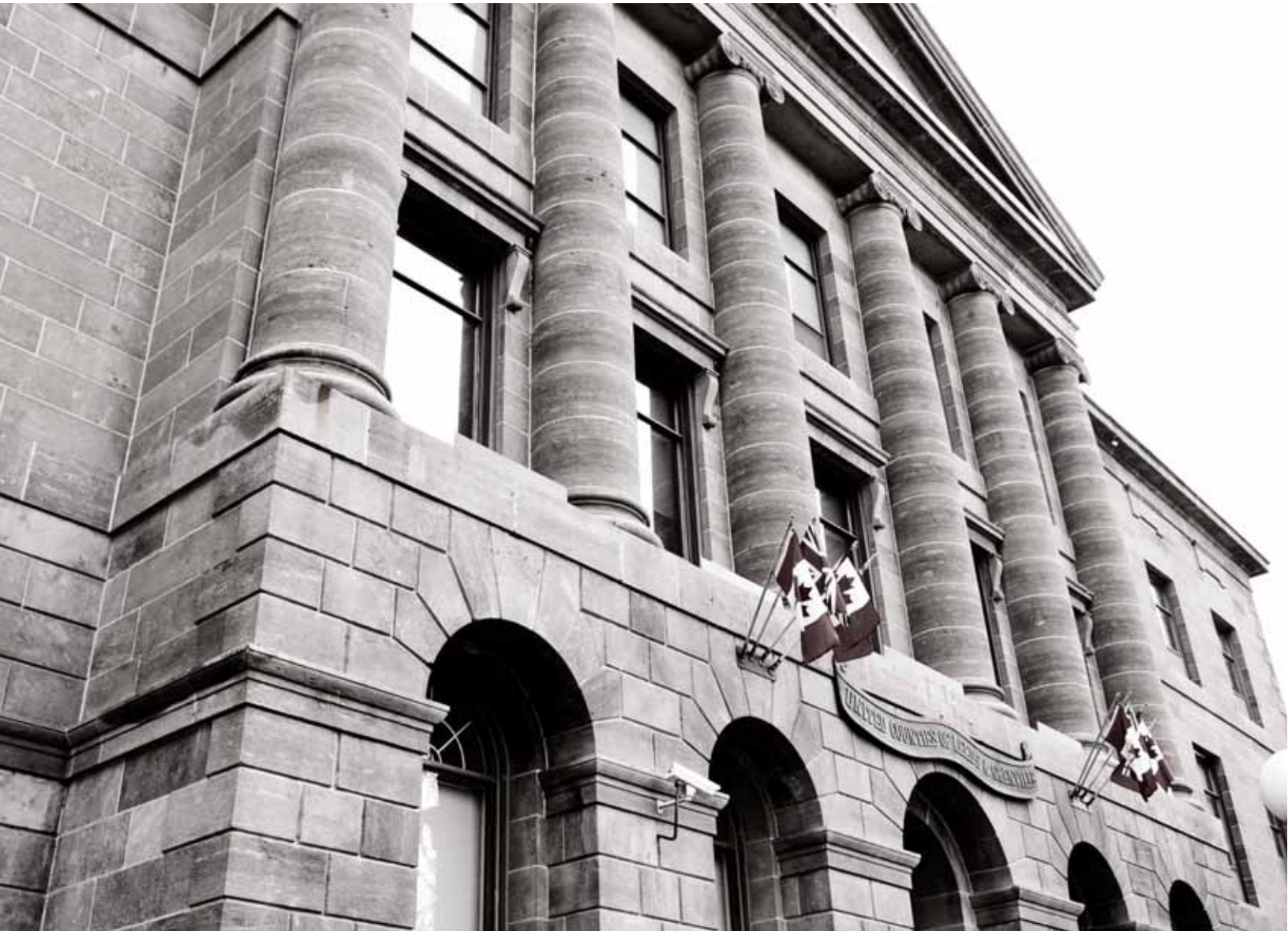
La phase I du Projet du groupe Droit (LA), « Garantir l'excellence », a été achevée. Voici les initiatives de cette phase :

- établissement d'une définition claire du rôle des procureurs;
- mise en place de descriptions de travail génériques pour les procureurs;
- mise en œuvre de profils de compétences; et
- normalisation du processus d'embauche des procureurs à tous les niveaux en vue d'établir le cheminement de carrière des procureurs du SPPC.

Les travaux relatifs au cadre d'apprentissage du SPPC se sont poursuivis. Une politique sur l'apprentissage a été mise au point et de nouveaux systèmes et outils ont été mis en œuvre pour assurer l'adoption d'une méthode d'apprentissage équitable et uniforme dans l'ensemble de l'organisation.

Le Comité sur l'équité en matière d'emploi et la diversité et le Comité des langues officielles ont élaboré une série d'outils et de processus visant à garantir un milieu de travail sain et respectueux.

Enfin, une campagne de recensement des effectifs et d'auto-identification a été menée aux fins de l'équité en matière d'emploi.



PROJET FLATLINED

Au cours de l'été 2011, les gangs des Hells Angels et des Rock Machine étaient en guerre pour le contrôle du trafic de drogue à Winnipeg. Le conflit a donné lieu à de nombreux attentats à la bombe et à des fusillades entre les gangs. En réponse à cela, les corps de police ont ciblé le club de soutien des Hells Angels, le club Redlined, lors d'une longue enquête sur les produits de la criminalité par écoute électronique, le Projet Flatlined. Après une enquête de dix mois, un total de seize personnes, y compris les chefs du club Redlined et le membre des Hells Angels qui dirigeait le club Redlined, ont été arrêtés pour des infractions liées au trafic et à la production de cocaïne, et pour des infractions liées aux produits de la criminalité en association avec l'organisation criminelle. Des engagements de ne pas troubler l'ordre public ont été demandés à l'égard de neuf autres personnes faisant partie des Hells Angels ou du club Redlined afin de contrôler les mouvements et les associations de ces personnes, pour les empêcher de se livrer à de nouvelles activités de criminalité organisée. Des poursuites relatives au Projet Flatlined sont en cours.

R. C. SCOTT EVERETT PEDERSEN ET VINCENTE SERRANO-HERNANDEZ

En janvier 2010, Scott Pedersen et Vincente Serrano-Hernandez ont quitté le Panama à bord du bateau de M. Pedersen, le *Huntress*, à destination de Port Hardy, en Colombie-Britannique. Le navire transportait 1 001 kilogrammes de cocaïne. En mars 2010, à partir d'un avion de surveillance, on a vu le navire rencontrer un bateau de type Zodiac. De telles rencontres ont été observées à trois reprises, et après chaque rencontre, le Zodiac se rendait à une plage isolée sur la côte nord de l'île de Vancouver. Lorsque le *Huntress* est retourné à Port Hardy, la GRC a saisi et fouillé le bateau, mais elle n'a pas trouvé de cocaïne à bord. Toutefois, une fouille de la plage isolée a mené à la découverte et à la saisie de 37 sacs de sport contenant de la cocaïne, ainsi qu'un bateau Zodiac avec moteur.

M. Pedersen et M. Serrano-Hernandez ont été accusés conjointement de possession de cocaïne en vue du trafic, en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et ont été déclarés coupables lors d'un procès qui a pris fin en juillet 2011. Ils ont tous les deux été condamnés à 16 ans d'emprisonnement. Les bateaux et leur contenu ont également été confisqués.



SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

Le SPPC accorde une importance primordiale à la sûreté et à la sécurité de ses employés. En raison de la nature de leur travail, les employés du SPPC risquent de faire l'objet de menaces directes et indirectes à leur sécurité.

Le SPPC continue d'œuvrer à la mise en place de son Programme de protection des employés, composé d'un cadre et de ressources axés sur la prévention, la gestion et le traitement des menaces et actes d'intimidation visant les employés du SPPC.

MESURE DU RENDEMENT ORGANISATIONNEL

En tant qu'organisation fédérale, le SPPC doit rendre compte de son rendement. La disponibilité de données fiables sur le rendement est essentielle pour permettre au SPPC d'illustrer efficacement ses activités et ses résultats, et d'alimenter ses stratégies de planification, de prise de décisions et de financement.

En 2011-2012, le SPPC a mis au point des normes touchant les services offerts aux corps policiers et aux organismes d'enquête fédéraux. En complément du guide des politiques du SPPC, les normes de service établissent ce à quoi les organismes d'enquêtes peuvent s'attendre de la part du personnel juridique du SPPC, notamment sur le plan de questions telles que les heures de bureau normales du SPPC, les délais de réponse aux demandes d'avis juridique et les situations où un organisme peut s'attendre à être consulté par le SPPC.

De plus, l'organisation a simplifié et réorganisé divers ensembles de données dans son système de gestion des dossiers afin d'améliorer la qualité de ses renseignements.

A photograph of a cathedral interior, showing a large, ornate archway and a column with a detailed capital. The image is slightly faded and has a warm, golden light. A large, bold, blue number '5' is overlaid on the right side of the image.

5

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La totalité du budget du SPPC est consacrée au fonctionnement; l'organisation n'a ni les fonds pour des dépenses en capital ni des fonds de subvention ou de contribution.

Au début de l'exercice 2011–2012, l'allocation budgétaire du SPPC était de 172,2 millions de dollars. Au cours de l'exercice, on a ajouté 14,4 millions de dollars, augmentation constituée d'un report du budget de fonctionnement de 2010–2011 (6,3 millions de dollars), de fonds destinés aux nouvelles initiatives et aux initiatives renouvelées (5,5 millions de dollars) et de fonds réservés aux indemnités de départ et aux ajustements apportés aux avantages sociaux des employés (2,6 millions de dollars). Le budget total, en fin d'exercice, était de 186,6 millions de dollars.

Tableau 1 : Budget approuvé (millions de dollars)	2011–2012			2010–2011
	Allocation budgétaire en début d'exercice	Ajustements	Budget en fin d'exercice	Budget en fin d'exercice
Personnel (y compris les régimes d'avantages sociaux des employés)	120,2	6,5	126,7	118,0
Autres coûts de fonctionnement	65,7	10,6	76,3	68,5
Rentrée de fonds et recettes affectées aux dépenses	(13,7)	(2,7)	(16,4)	(13,6)
Budget total net	172,2	14,4	186,6	172,9

L'augmentation du budget total, de 2010–2011 à 2011–2012, a principalement été occasionnée par le financement de nouvelles initiatives, les fonds destinés aux indemnités de départ et de congé parental, le rajustement des régimes d'avantages sociaux des employés, le déménagement de bureaux et les recettes accrues.



MISE EN ŒUVRE DE L'EXAMEN STRATÉGIQUE

Le processus d'examen stratégique s'insère dans les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour contrôler les dépenses et optimiser l'argent des contribuables. Dans le cadre du processus, les organisations gouvernementales telles que le SPPC examinent leurs dépenses afin de déterminer dans quelle mesure et de quelle manière ces programmes concordent avec les priorités, et contribuent à l'optimisation des ressources. En 2010–2011, le SPPC a fait l'objet d'un examen stratégique dont les résultats ont été intégrés au budget de 2011. Le SPPC a commencé la mise en œuvre des mesures adoptées en 2011–2012. Ces mesures permettront des économies de 0,5 million de dollars en 2012–2013 :

- fermeture du bureau d'Inuvik (Territoires du Nord-Ouest); et
- transfert de quatre postes d'Iqaluit (Nunavut) à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), en vue d'offrir des services plus efficaces à la région de Kitikmeot, au Nunavut, et de réduire la durée des déplacements et leur coût.

En 2013–2014, le SPPC économisera 3,1 millions de dollars additionnels grâce à la restructuration du Programme national de recouvrement des amendes et à l'élimination du Fonds de réserve associé aux équipes intégrées de la police des marchés financiers.

DÉPENSES RÉELLES

Les dépenses réelles nettes pour 2011–2012 se sont chiffrées à 156,4 millions de dollars, soit une augmentation de 10,1 millions par rapport à 2010–2011. Cette augmentation résulte des coûts additionnels liés aux nouveaux employés et aux régimes d'avantages sociaux pour ces derniers; du versement d'indemnités de départ et de prestations de cessation d'emploi; et de l'accroissement des dépenses relatives aux améliorations locatives et aux mandataires.

Tableau 2 : Total des dépenses nettes réelles (millions de dollars)	2011–2012	2010–2011
	Dépenses réelles	Dépenses réelles
Personnel	99,8	90,3
Autres coûts de fonctionnement	58,0	55,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15,0	14,1
Total des dépenses	172,8	159,9
Rentrée de fonds et recettes affectées aux dépenses	(16,4)	(13,6)
Total des dépenses nettes	156,4	146,3

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Le SPCC a trois activités de programme. Le budget, tout comme les dépenses réelles, est réparti approximativement de la façon suivante : 75 % pour la poursuite des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme; 9 % pour la poursuite des infractions aux règlements et des crimes économiques; 16 % pour les services internes.

Tableau 3 : Dépenses par activité de programme (millions de dollars)	2011–2012			2010–2011
	Budget en fin d'exercice	Dépenses réelles	Fonds inutilisés	Fonds inutilisés
Programme de poursuite des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme	136,5	117,1	19,4	18,6
Programme de poursuite des infractions aux règlements et des crimes économiques	19,2	14	5,2	4,2
Services internes	30,9	25,3	5,6	3,8
Total des dépenses nettes	186,6	156,4	30,2	26,6

Les fonds inutilisés en 2011–2012 sont composés d'affectations bloquées (13,2 millions de dollars), de fonds reçus à la fin de l'exercice pour l'entrée en vigueur du projet de loi C-10 (peines minimales obligatoires) (6,5 millions de dollars) et d'un excédent de fonctionnement (10,5 millions de dollars). Les affectations bloquées ne peuvent être utilisées jusqu'à ce que des conditions particulières établies par le Conseil du Trésor soient satisfaites.

A photograph of a classical building's interior or portico, featuring several large, fluted columns. The columns have ornate, carved capitals. A modern metal handrail is visible in the lower right. A large, bold, blue number '6' is superimposed over the right side of the image.

6

PERSONNES- RESSOURCES



RENSEIGNEMENTS PUBLICS

Service des poursuites pénales du Canada

284, rue Wellington, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
1-877-505-7772
info@sppc.gc.ca

ADMINISTRATION CENTRALE

M^e Brian Saunders

Directeur des poursuites pénales
Service des poursuites pénales du Canada
284, rue Wellington, pièce 2359
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

M^e George Dolhai

Directeur adjoint des poursuites pénales
Service des poursuites pénales du Canada
222, rue Queen, pièce 1128
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

M^e André A. Morin, Ad. E.

Directeur adjoint des poursuites
pénales par intérim
Service des poursuites pénales du Canada
284, rue Wellington, pièce 2329
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

BUREAUX RÉGIONAUX

Colombie-Britannique

M^e Robert Prior

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de la Colombie-Britannique
(Vancouver)
Robson Court 900 – 840 rue Howe
Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2S9
604-666-5250

Alberta

M^e Wes Smart, c.r.

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de l'Alberta (Edmonton)
700, Tour EPCOR
10423 – 101^e rue
Edmonton (Alberta) T5H 0E7
780-495-3553

Saskatchewan

M^e Christine Haynes

Procureure fédérale en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de la Saskatchewan
(Saskatoon)
123, deuxième avenue sud, 10^e étage
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6
306-975-5477

Manitoba

M^e Ian Mahon

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional du Manitoba (Winnipeg)
234, rue Donald, pièce 515
Winnipeg (Manitoba) R3C 1M8
204-983-5738

Ontario

M^e Morris Pistyner

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de l'Ontario (Toronto)
2 First Canadian Place, suite 3400
Exchange Tower, boîte 36
Toronto (Ontario) M5X 1K6
416-973-0960

Région de la capitale nationale

M^e Tom Raganold

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de la capitale nationale
160, rue Elgin, pièce 806
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
613-957-7000

Québec

M^e Sylvie Boileau

Procureure fédérale en chef par intérim
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional du Québec (Montréal)
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, 200 ouest, boul. René-Lévesque,
9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1X4
514-283-2935

Atlantique

M^e Peter Chisholm

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional de l'Atlantique (Halifax)
Tour Duke, 5251, rue Duke, pièce 1400
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
902-426-5535

Nunavut

M^e Barry Nordin

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional du Nunavut (Iqaluit)
Boîte postale 1030
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H9
867-975-4600

Territoires du Nord-Ouest

M^e Sandra Aitken

Procureure fédérale en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional des Territoires du
Nord-Ouest (Yellowknife)
Édifice Joe Tobie, 5020 – 48^e rue, 3^e étage
Boîte postale 8
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N1
867-669-6900

Yukon

M^e John Phelps

Procureur fédéral en chef
Service des poursuites pénales du Canada
Bureau régional du Yukon (Whitehorse)
Édifice Elijah Smith 300, rue Main, suite 200
Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5
867-667-8100